



document de travail

EVOLUTION DU
SECTEUR AVICOLE
EN TUNISIE



EVOLUTION DU
SECTEUR AVICOLE
EN TUNISIE

Citation recommandée

FAO. 2011. *Evolution du secteur avicole en Tunisie.*

Document de travail FAO production et santé animales No. 5. Rome.

Détails sur l'auteur

Riadh Karma est Vétérinaire Inspecteur Divisionnaire au GIPAC (Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles), spécialisé en Aviculture ayant notamment obtenu un Master en Nutrition et Management en Aviculture de l'Université de Californie Davis. Il a été Directeur Technique au GIPAC depuis sa création et pendant vingt deux ans avant de devenir son Directeur Général depuis 2007. Il a été impliqué dans la majorité des programmes de l'organisation de la filière et a été un des pionniers du GIPAC.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

E-ISBN 978-92-50207115-0 (PDF)

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au:

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

© FAO 2011

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
1. HISTORIQUE DU SECTEUR TRADITIONNEL	2
1.1. AVANT L'ARRIVÉE DU SECTEUR INDUSTRIEL	2
2. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL	4
3. PARTICULARITÉS DU SECTEUR AVICOLE EN TUNISIE	5
3.1. PARTICULARITÉS DU SYSTÈME DE PRODUCTION	5
3.1.1. <i>Elevages de reproducteurs et couvoirs</i>	5
3.1.2. <i>Elevages de pondeuses, de dinde et de poulets de chair</i>	6
3.1.3. <i>Autres espèces</i>	7
3.1.4. <i>Les abattoirs industriels</i>	7
3.2. PARTICULARITÉS DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION	9
3.2.1. <i>Viandes de volailles</i>	9
3.2.2. <i>Oeufs de consommation</i>	9
4. ÉVOLUTION DU SECTEUR TRADITIONNEL	11
4.1. AVANT L'ÉPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP	11
4.2. PENDANT L'ÉPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP	11
4.3. APRÈS L'ÉPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP	12
5. ÉVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL	13
5.1. RETROSPECTIVE DU SECTEUR AVICOLE INDUSTRIEL DEPUIS 1996	13
5.1.1. <i>Au niveau de la production</i>	13
5.1.2. <i>Au niveau de la distribution</i>	17
5.2. PÉRIODE DE TRANSITION 2007 - 2010	26
5.2.1. <i>Politique adoptée par le gouvernement</i>	26
5.2.2. <i>Rôle du secteur privé dans le changement</i>	28
5.2.3. <i>Problèmes engendrés par la mutation des circuits de distribution</i>	29
5.3. SITUATION ACTUELLE	32
5.3.1. <i>Changement à l'amont</i>	32
5.3.2. <i>Changement à l'aval</i>	32

6. PERSPECTIVES SUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES EN TUNISIE	33
6.1. POLITIQUE ADOPTÉE EN TUNISIE DANS LE FUTUR	33
6.2. IMPACT DES AUTRES FACTEURS EXOGENES	35
6.2.1. <i>Augmentation des prix des matières premières</i>	35
6.2.2. <i>Augmentation de la demande en viandes blanches</i>	36
6.2.3. <i>Changements des habitudes alimentaires</i>	36
6.3. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL	37
6.3.1. <i>Au niveau de la production</i>	37
6.3.2. <i>Au niveau de la distribution</i>	37
6.3.3. <i>Au niveau du consommateur</i>	37
7. ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS ET DES BÉNÉFICES À LA SANTÉ ANIMALE ET HUMAINE LIÉS À CES CHANGEMENTS	38
CONCLUSIONS	40

Sigles et abréviations

BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CEE	Communauté Economique Européen
DD	Droits de Douane
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DLC	Date Limite de Consommation
DT	Dinars Tunisiens
FOSDA	Fonds Spéciale de Développement Agricole
GIPA	Groupement Interprofessionnel Produits Avicoles
GIPAC	Groupement Interprofessionnel Produits Avicoles et Cunicoles
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
MARHP	Ministère de l'Agriculture, Ressources Hydrauliques et Pêche
MCA	Ministère du Commerce et de l'Artisanat
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MSP	Ministère de la Santé Publique
OMC	Organisation Mondial du Commerce
PAC	Prêt à Cuire
SMBSA	Sociétés Mutuelles de Base dans le Secteur Agricole
TM	Tonnes Métriques
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat

L'évolution du secteur avicole en Tunisie a été similaire à la plupart des pays développés ou en voie de développement, qui sont passés d'un élevage traditionnel familial à une industrie avicole bien établie. L'état Tunisien a été beaucoup pour assurer cette mutation en mettant en place plusieurs encouragements financiers et organisationnels vers la fin des années 70, début 80. Mais un élément déterminant est venu accélérer cette mutation; juste après l'épisode de la politique transitoire du collectivisme des années 60 conclu par un échec, les autorités tunisiennes ont vite compris l'importance de ce créneau de l'élevage pour assurer une production régulière et soutenue de protéines animales à coût réduit; en effet, lors de cette crise, plusieurs éleveurs propriétaires d'animaux de bétail s'étaient débarrassés de leur troupeaux, pour éviter leur entrée dans les coopératives établies à l'époque. Cette crise avait frappé à l'époque les animaux de bétail à viandes rouges bovins, ovins et caprins; après l'abattage massif d'une grande partie du cheptel, il y a eu une prise de conscience par les autorités après l'épisode du collectivisme, et il a été clairement déduit que la seule issue pour nourrir la population était, dans la situation difficile de l'époque, de développer le secteur des viandes blanches et des oeufs.

Les encouragements de l'état pour le développement de ce secteur ont concerné aussi bien les bâtiments d'élevage, les équipements que l'aliment concentré. L'organisation du secteur avicole industriel a commencé par des fermes de l'état puis s'est faite autour de quelques pionniers dynamiques au sein de la profession pour s'articuler depuis 1985 autour du Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles (GIPA).

1. Historique de l'évolution du secteur avicole traditionnel

1.1. AVANT L'ARRIVEE DU SECTEUR INDUSTRIEL

Les volailles de basse-cour ont existé (et existent encore) depuis très longtemps dans toutes les régions de la Tunisie dans les villages, les exploitations rurales et plus rarement en milieu urbain. L'espèce poule était nettement prédominante parmi les volailles de basse-cour et d'autres espèces associées, comme la dinde, la pintade, les oies et les canards, étaient également très fréquentes. Les tailles de ces troupeaux étaient assez variable mais se limitait dans la majorité des cas à des troupeaux de 20 à 40 volailles. Avant l'arrivée de l'aviculture industrielle, les populations rurales vivaient de ressources animales propres, élevaient plusieurs espèces en même temps sans être spécialisées dans l'une d'entre elles en particulier: quelques unités bovines, ovines et caprines pour la viande, le lait et le fumier, des équidés pour la locomotion et le travail ainsi que diverses volailles de basse-cour.

Les volailles traditionnelles sont généralement élevées dans une zone en plein air pendant la journée (du matin jusqu'au coucher du soleil), parfois en proximité avec d'autres animaux. Durant la nuit, ils sont confinés dans un local où un abri protégé des prédateurs où ils ont accès à l'eau de boisson et à la nourriture. Ces volailles se nourrissent essentiellement de céréales produites dans l'exploitation, de déchets ménagers et accessoirement d'aliment composé.

Les locaux sont souvent rudimentaires et n'obéissent pas aux normes de biosécurité. Ils ne se prêtent pas à un nettoyage encore moins à une désinfection. Ils sont souvent accessibles aux petits oiseaux sauvages et aux rongeurs. Dans quelques rares élevages, les éleveurs avertis vaccinent leur cheptel de poules contre la maladie de Newcastle et la variole et utilisent des vitamines le cas échéant. Ces volailles sont surtout élevées pour l'auto consommation. Les ventes se font en cas de surplus saisonnier où en cas de besoin.

Certains élevages traditionnels de volailles comprennent exclusivement d'autres espèces comme la dinde, les pintades, les oies et les canards. Ces élevages sont beaucoup plus présents par tradition dans certaines régions du Nord Ouest et du Centre du pays.

1.2. APRES L'ARRIVEE DU SECTEUR INDUSTRIEL

L'avènement de l'aviculture industrielle s'est effectué sans aucune encombre, bien au contraire. La volaille industrielle bien qu'elle se soit développée rapidement, a remplacé au fur et à mesure le déficit des autres protéines d'origine animales mais a surtout contribué à l'accroissement de la consommation de viande parmi la

population la plus démunie ; au départ, soit durant les années 70, les prix des viandes de volailles et des œufs du secteur industriel lourdement subventionné, défiaient toute concurrence, et les marges étaient très élevées pour les producteurs. Même après le développement monstrueux et irréversible du secteur des volailles industrielles, une frange importante de la population, surtout parmi les plus âgés du milieu rural, a toujours réservé aux produits de volaille de basse-cour une place de choix. Dans la hiérarchie qualitative, ces produits sont jusqu'à présent considérés comme des viandes et des œufs de premier choix pour cette catégorie de personnes. Il n'y a donc pas eu un impact négatif sur les populations rurales qui en font une partie de leurs revenus, et il n'y avait aucune nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement pour les populations rurales.

2. Historique de l'évolution du secteur industriel

Avant les années 60, l'aviculture industrielle était inexistante en Tunisie et la plupart des pays de la région et les produits avicoles étaient issus de l'aviculture traditionnelle. En 1967, une institution de l'état a installé un élevage intégré de poulets et de pondeuses, ainsi qu'un petit couvoir, que est vite devenue une unité pilote et a permis l'apparition d'un petit noyau de fermes avicoles. A partir de 1970, l'aviculture industrielle a connu un véritable décollage grâce, d'une part à l'encouragement à l'investissement par le biais des crédits FOSDA et à la forte subvention sur les matières premières entrant dans la composition des aliments pour volailles, et d'autre part à l'entrée dans le domaine d'un groupe d'entrepreneurs plus dynamique que la moyenne des agriculteurs traditionnels.

La création d'agro-industries (couvoirs et usine d'aliment) transmettant l'information technique a favorisé l'amélioration de la conduite moderne de fermes chez les éleveurs. De plus, le rapport du prix aliment concentré - produit fini était extrêmement avantageux à l'époque. Une évolution très importante des capacités a été enregistrée, mais dans l'anarchie la plus totale sur le plan sanitaire notamment avec très peu de respect de la biosécurité et contrôles de l'état quasi inexistants. Au bout de quelques années, le secteur a connu une grave crise de surproduction (1982-1983) ajoutée à des épidémies sur tout le pays de pullorose, de typhose et de mycoplasmoses. Cette situation a mis en faillite un nombre très élevé d'exploitants et a provoqué une première réflexion profonde de la part des autorités sur le devenir de ce secteur de l'élevage qui est devenu très important.

L'état a vite réagi en créant en 1984 le GIPA (devenu l'actuel GIPAC) pour entamer une organisation de la profession et de la production ainsi qu'une mise à niveau progressive de la filière. L'amélioration du volet sanitaire et des techniques d'élevage a été à l'origine du développement qualitatif de l'industrie avicole; l'exportation de quantités importantes de produits avicoles sur les pays voisins en a également profité de façon significative. Depuis l'avènement de cette institution, une évolution très positive sur plusieurs plans a été réalisée à l'amont de la filière, donc au niveau de la production. Malheureusement, la désorganisation des circuits de distribution et l'incapacité du GIPAC à influencer un changement radical et en temps voulu, ont fait accuser à l'industrie avicole un retard qui tarde à être rattrapé à l'aval de production.

Seule la menace de la IAHP a pu faire avancer les choses et une nouvelle réglementation concernant la distribution des produits avicoles et dérivés est venue à point pour bondir de l'avant et changer les habitudes, aussi bien chez les commerçants que chez les consommateurs. L'application des nouvelles mesures ne s'est pas faite rapidement ni sans dégâts petits ou faibles sur le plan financier, étant donné l'impact des deux crises successives (celle de l'IAHP et celle de l'augmentation des prix des aliments de 2007-2008) sur les professionnels.

3. Particularités du secteur avicole en Tunisie

3.1. PARTICULARITES DU SYSTEME DE PRODUCTION

La production de volailles en Tunisie repose sur un système très particulier, à savoir la programmation des productions à l'échelle nationale. Cette programmation est essentiellement basée sur la planification par la restriction des importations de reproducteurs chair et ponte. Des quotas annuels d'importation des reproducteurs sont attribués aux accoueurs et un calendrier par quinzaine de jour est appliqué. Le travail technique nécessaire à cette programmation est effectué par le GIPAC, et les décisions des niveaux de production à atteindre sont proposées par une commission consultative de programmation des productions avicoles, et la décision finale revient aux autorités de tutelle. Il faut signaler que ce système ne concerne pas la filière de la dinde qui est totalement libre et non régie par les quotas d'importations de reproducteurs.

Les bâtiments d'élevage en Tunisie sont en majorité de deux types:

- Bâtiment traditionnel ouvert: Construits en dur, en pierre ou en briques ou rarement en parpaings. Ces bâtiments sont ouverts, et utilisent donc à la base une ventilation statique parfois assistée d'une ventilation dynamique. De plus en plus, les éleveurs équipent leurs bâtiments de moyens multiples de lutte contre la chaleur. Les moyens de ventilation et de refroidissement sont de plus en plus sophistiqués, notamment chez les gros éleveurs.
- Bâtiment fermés: Quelques élevages ont utilisé depuis longtemps des bâtiments fermés à ambiance contrôlée, que sont devenu très fréquent dans les projets nouveaux. De plus en plus de bâtiments ouverts anciens sont aménagés avec de nouveaux équipements de contrôle de l'ambiances (automates de contrôle de température/humidité, ventilation, l'éclairage, avec alarme, etc.) pour les convertir en bâtiments totalement contrôlés.

3.1.1. Elevages de reproducteurs et couvoirs

Le niveau de biosécurité au niveau de ces élevages est généralement très relevé et tous les moyens sont mis en place pour la sécurité des volailles. Les élevages de reproducteurs sont généralement dans des emplacements isolés des zones de concentration avicoles subissent un Contrôle Officiel Hygiénique et Sanitaire de la part des services vétérinaires de l'état. Les résultats de ces contrôles sont un des critères les plus importants pour l'octroi des quotas d'importation des reproducteurs.

Voici un aperçu sur le nombre des couvoirs et des souches les plus utilisées en Tunisie:

- Poulet de chair: Il existe 31 couvoirs qui incubent 108 millions d'œufs et produisent environ 86 millions de poussins/an (1.65 millions de poussins/semaine). Les souches utilisées sont Hubbard ISA (Hubbard Classic, F15, JV) et Arbor Acres.
- Dinde: Il existe deux couvoirs spécialisés qui incubent 10 millions d'œufs et produisent 8 millions de dindonneaux/an (0.15 millions de dindonneaux/semaine). Les souches utilisées sont Nicholas et Hybrid (Souches Medium).
- Poulettes: Il existe trois couvoirs spécialisés qui incubent 17.5 millions d'œufs et produisent 7.2 millions de poussins femelles/an (0.14 millions de poulettes/semaine). Les souches utilisées sont Hy-line, B300 et Lohmann et sont toutes des souches à œufs blancs.

3.1.2. Elevages de pondeuses, de dinde et de poulets de chair

La production de poulets de chair a été dans le passé récent en majorité assurée par les petits éleveurs. Après les crises de l'IAHP et de l'augmentation des prix des matières premières, la production est en train de basculer de plus en plus vers les grands groupes intégrés et les gros éleveurs. Les mesures de biosécurité minimales sont présentes avec une grande variabilité dans le respect des règles sanitaires; certains éleveurs ont des âges multiples dans la même exploitation, et les règles de nettoyage, de désinfection et de biosécurité ne sont pas toujours respectées. La production de poulets de chair en Tunisie est de deux types:

- Poulet de petit calibre: Poids vif à l'abattage de l'ordre de 1.7 kg (soit 1.2 kg de poids net en PAC) ; abattu aux 35 - 37 jours et destiné aux abattoirs industriels spécialisés dans l'approvisionnement des points de ventes et la restauration collective.
- Poulet de gros calibre: Supérieur à 1.8 kg vif est destiné à la ménagère ou aux ateliers de découpe.

La production de dindonneaux de chair est en majorité assurée par les sociétés intégrées par des exploitations de grande taille (20 000 à 30 000 sujets par rotation). Il existe également un certain nombre d'éleveurs de petite ou moyennes tailles (3 000 à 10 000). Le nombre total d'éleveurs de dinde est de 300 environ, comparé à plus de 2 500 éleveurs de poulet. Ces derniers sont souvent des éleveurs de poulet de chair à l'origine qui après des périodes de prix défavorable ont décidé de changer de spéculation. Ils ont pour la plupart des contrats de production avec les abattoirs. Ils utilisent donc des bâtiments au sol analogues à ceux du poulet de chair et sont contrôlés de la même manière.

Le secteur de l'œuf de consommation comprend 350 éleveurs possédant une capacité moyenne de 25 000 pondeuses, utilisant 850 bâtiments d'élevage (moyenne de 11 000 pondeuses par bâtiment). Les élevages de pondeuses sont en majorité en phase de renouvellement des équipements; les éleveurs consentent de

gros investissements et un tiers d'entre eux possèdent des entrepôts frigorifiques pour le stockage des œufs; ils ont souvent un niveau de technicité supérieur à celui des éleveurs de poulet et de dinde. Les mesures de biosécurité sont souvent satisfaisantes mais il y a eu un relâchement à chaque crise financière.

3.1.3. Autres espèces

3.1.3.1. Canard

Il existe un seul élevage industriel d'une capacité de 1 500 canetons de barbarie par rotation. Il produit du foie gras et la viande est considérée comme un sous produit. Pour des raisons économiques, le gavage est pratiqué uniquement sur les mâles. L'élevage est en quasi-totalité en plein air des arbres: oliviers et figuiers. Un bâtiment avec des cages est utilisé pour le gavage.

3.1.3.2. Caille

Il existe de plus en plus d'élevages de caille de petite et moyennes tailles (1 000 à 4 000 reproductrices). Ils élèvent les cailles en parquets ou en cages aussi bien pour la viande que pour les œufs. Ce sont des troupeaux qui pratiquent l'auto renouvellement et les importations de nouveaux lots de reproducteurs, pour améliorer le patrimoine génétique et éviter la consanguinité, sont assez rares selon les statistiques des services de frontières. Ils sont élevés totalement en confinement et sont nourris avec les aliments composés de poulet de chair et de pondeuses commerciales.

3.1.3.3. Faisan

Il existe un seul élevage dans la région du Cap Bon «Faisanderie Tunisienne». Cet élevage est composé d'un bâtiment de démarrage en dur (3 semaines) et d'une pré-volière pour les faisans de 4 à 10 semaines et d'une volière utilisée jusqu'à l'abattage soit à 20 semaines. Cet élevage est très bien protégé et les cultures à gibier sont essentiellement du tournesol, du sorgho, des légumes (salades, laitues), des melons et des pastèques. Aucun pesticide n'est utilisé et les insectes présents dans ce milieu constituent la principale nourriture des faisans. Un supplément sous forme de maïs et d'orge granulés est rajouté à partir de 2 mois d'âge.

3.1.4. Les abattoirs industriels

Les abattoirs industriels sont au nombre de 30. Leurs capacités d'abattage horaire maximale en poulet et en dinde sont présentées dans le tableau 1. Parmi ces 30 abattoirs industriels, 29 sont en fonctionnement depuis 2010 (la SIAV est en arrêt depuis 2008); ils sont systématiquement contrôlés par les vétérinaires inspecteurs officiels. Ils ont tous subi des audits de la part des services officiels conformément à la réglementation tunisienne (*arrêté du Ministre de l'Agriculture du 6 Août 1996 relatif normes d'hygiène et inspection sanitaire vétérinaire dans les établissements industriels d'abattage et de découpe de volailles*).

Un plan d'autocontrôle de ces établissements est devenu obligatoire depuis l'année 2002. Depuis 2006, un agrément sanitaire (*arrêté du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques du 26 mai 2006, fixant les modalités du contrôle sanitaire vétérinaire, les conditions et les procédures d'octroi de l'agrément sanitaire des établissements de production, de transformation et de conditionnement des produits animaux*) est devenu obligatoire; la procédure d'obtention de ces agréments est en cours pour la majorité de ces établissements. Seulement quatre abattoirs ont obtenu l'agrément définitif jusqu'à présent.

Tableau 1: Capacités d'abattage horaire maximale en poulet et en dinde

Abattoirs	Région	Capacité d'abattage	
		poulet/heure	dinde/heure
DICK	Fondouk El Jedid	6 000	-
MAZRAA	Fondouk El Jedid	-	1 700
SOPAT	Ksour Essef	3 200	1 200
SIAY	Ouezra	500	200
CHAHIA	Sfax	1 800	350
SOPROVAM	Moknine	5 000	1 500
SABCO	Bir Bouregba	1 200	500
OTD ENNFIDHA	Enfidha	1 000	-
AB DU CAP BON	Nabeul	750	200
SAVIMO	Boumhel	2 500	800
SOPAVI	El Jem	1 500	500
HMAIED	Kelibia	500	150
SAVOL	Korba	2 000	400
ESSANIA	Mghira	3 000	700
KOKAM	Siliana	2 000	500
AAN	Zaghouan	500	-
TYBA (Houcine Friji)	Ouled Haffouz	1 200	300
BNINA	Zarzis	1 500	800
FAWHA	Sidi Bouzid	1 500	500
VONORD	Bousalem	1 200	-
TAIBA (Titouhi)	Mhamdia	500	-
SPAD	Sahline	900	250
SOUASSI (AAS)	Souassi	1 200	400
SAV	Kasserine	1 000	-
SAB	Beja	1 200	400
ACC - NAAT	Kairouan	1 500	300
SAE (Tawfik Mchela)	Souassi	1 200	300
NOVA POULE	Aguereb	2 000	350
ABATTOIR GHRAIEB	Msaken	4 000	1 000
SACNO	Mghira	4 000	1 700
TOTAL		54 350	15 000

3.2. PARTICULARITES DU SYSTEME DE DISTRIBUTION

3.2.1. Viandes de volailles

Le système de distribution des viandes de volailles a pendant longtemps été un circuit à prédominance d'exposition, de vente et d'abattage de volailles vivantes. Ce phénomène existait dans toutes les régions, sur tous les marchés municipaux et les points de vente de volailles des agglomérations, ainsi que sur les étalages des marchés fermiers hebdomadaires du pays; ces derniers étant plutôt spécialisés dans la vente de poules de réforme (pondeuses et reproducteurs). L'abattage dans les abattoirs contrôlés ne représentait que 15% environ en 1996. Le premier abattoir créé dans les années 80 a vu le jour avec l'avènement des premiers élevages de dinde; en effet, toute une industrie d'abattage, de découpe et de transformation du poulet de chair et de la dinde s'est développée d'une façon très rapide pour constituer le pilier de la fourniture des viandes en Tunisie; en 2010, les viandes de volailles ont atteint 160 000 Tonnes ce qui constitue pas moins de 56% du volume total des viandes en Tunisie, et se positionnent loin devant les viandes rouges (bovines, ovines, caprines, camélines, cunicoles et asines) dont le total avoisine 125 000 TM.

Les abattoirs industriels sont en train de se développer, notamment en raison d'un texte, l'arrêté du Ministre du Commerce du 9 Décembre 2005, instituant un cahier des charges relatif à l'exercice du commerce de distribution des produits avicoles et dérivés, texte que l'on dénommera nouvelle réglementation ou cahier des charges dans cette étude, et dont l'application a démarré à la fin de l'année 2007, interdisant notamment l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les marchés au détail. Cette mesure a été généralisée à tous les gouvernorats, à l'exception de celui de Sfax.

3.2.2. Oeufs de consommation

Le secteur de l'œuf de consommation, bien que bien structuré au niveau de la production, souffre encore de l'absence d'organisation et d'intégration horizontale. La majeure partie de la production est vendue en plateaux de 30 unités d'œufs frais non réfrigérés et est distribuée par les intermédiaires (grossistes et semi grossistes). Les intermédiaires possèdent des camions à benne normale non réfrigérée (avec ou sans bâche). Ils se rendent à la ferme tous les jours ou un jour sur deux pour s'approvisionner.

La majorité des œufs sont acheminés vers un dépôt dans les grandes agglomérations et sont par la suite livrés directement soit à un gros client (grands surface, marché municipal) soit à des semi-grossistes pour être distribués en petites quantités aux épiceries de quartier.

Le circuit organisé d'œufs emballés est assez récent et est assuré par 6 grands producteurs ou groupes intégrés. Les œufs emballés dans des alvéoles de 6, 15 ou 30 œufs enveloppées de papier cellophane. Ils sont distribués soit dans les chaînes

de magasins franchisés (des points de vente spécialisés en produits avicoles) soit acheminés vers les supermarchés et les hypermarchés (Carrefour, Géant, Champion, Monoprix, Magasin Général, Bon Prix, etc.). Il n'existe aucun centre de collecte et de calibrage automatisé; les unités existantes procèdent au calibrage manuel (ou visuel) et certain font du conditionnement semi automatisé.

Tous les circuits de vente du gros au détail n'utilisent pas le froid. Seuls les œufs réfrigérés dans le cadre de la régulation par le GIPAC sont conservés dans des entrepôts frigorifiques mais commercialisés sans continuité du froid une fois en dehors des entrepôts. Il existe donc un marché d'œufs d'origine réfrigérés durant une période de trois mois au maximum, qui sont commercialisés une fois ventilés durant 12 à 24 heures pour éviter la condensation et donc vendu à l'état sec.

Certains producteurs d'œufs, notamment dans la région de Sfax ont leur propre circuit de distribution. Ils utilisent leurs propres moyens de transport pour écouler une grande partie de leur production à un meilleur prix. Il n'existe également aucune «casserie d'œufs» pour la production d'ovo-produits (œufs pasteurisés ou en poudre) et les œufs sont tous vendus entiers. Il existe une norme de classification des œufs (NT 92) qui est enregistrée depuis 1992 mais non homologuée jusqu'à présent.

4. Evolution du secteur traditionnel

Le secteur traditionnel n'a pas connu d'évolution particulièrement importante. Les troupeaux de volailles de basse-cour ont certainement connu des variations en nombre dans le temps; leurs effectifs ont nettement régressé en milieu urbain ou suburbain, mais leur nombre ne s'est jamais globalement réduit dans le milieu rural, car ces oiseaux domestiques ont toujours fait partie intégrante de la vie paysanne. Etant donné le nombre très élevé de familles qui possèdent ce type d'oiseaux, le recensement de ces volailles est quasi impossible et hormis une évaluation été effectuée lors des campagnes de vaccination dans les années 80, ces élevages n'ont jamais été recensés de façon exhaustive, ni sur le plan du quantitatif ni selon une répartition géographique. Le Ministère utilise un taux de croissance annuel négatif de -2% depuis un certain nombre d'années, et ce en raison de la croissance du taux de la population urbaine.

4.1. AVANT L'EPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP

Ce secteur pendant longtemps ne posait pas de problèmes particuliers sur le plan économique ou social puisqu'il a constitué une source de viande et d'œufs essentiellement destinée à l'autoconsommation, et accessoirement dirigée vers les marchés hebdomadaires pour la vente. Une partie de la population ne s'est jamais habituée à la viande de volailles industrielles et continue encore à rechercher les volailles de souches autochtones, de couleurs variables, en comparaison avec les poulets industriels en grande majorité de couleur blanche. Cependant, plusieurs épidémies notamment de Typhose-Pullorose et de Mycoplasmoses dans les années 1981 à 1983 ont été véhiculées par les volailles traditionnelles présentes à l'intérieur ou à proximité des élevages industriels, à une époque où les mesures de biosécurité appliquées actuellement n'étaient pas encore généralisées. Le contrôle sanitaire aux frontières n'a été instauré en Tunisie qu'en 1983, ce qui a facilité avant cette date l'introduction de plusieurs virus et bactéries avec les produits avicoles importés de l'étranger. Les volailles traditionnelles sont considérées comme un réservoir et vecteur de maladies pour le secteur industriel.

4.2. PENDANT L'EPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP

Une panique générale a été constatée lors de l'épisode de la rumeur de la présence d'IAHP qui s'est transformée en une crise jamais enregistrée dans le secteur avicole industriel en Tunisie. Comme les autorités sanitaires et les officiels du gouvernement ont tardé à communiquer localement sur le fléau avec les médias, alors que toutes les chaînes de télévisions étrangères (notamment *Al Jazira*, très écoutée à son démarrage de l'époque) en parlaient en heure de grande écoute; les familles possédant des volailles traditionnelles ont commencé à craindre une transmission à l'homme à partir de leurs propres volailles de basse-cour, et plusieurs d'entre elles ont éliminé toutes leurs volailles et tout type d'oiseaux.

D'après le nombre d'appels reçus sur téléphone vert mis à la disposition de la population gratuitement durant le même épisode, on a relevé les faits suivants :

- Les zones où les volailles traditionnelles sont très répandues sont le nord ouest, le centre ouest et à moindre degré le centre sud.
- Tous les 24 gouvernorats (24 subdivisions administratives de la Tunisie) sans exception ont des élevages traditionnels.
- Une grande partie des troupeaux (30%) ont été décimés lors de cet épisode en raison du risque de contamination par le virus aux membres de leurs familles au début de la crise.
- Une méconnaissance et une incompréhension totale de la maladie et de son mode de transmission.

Ce téléphone vert a joué un rôle très important pour redonner confiance freiner l'élimination des volailles et pour encourager leur confinement, et leur consommation sans crainte.

Une campagne de vaccination en deux temps (vaccin et rappel au H9N2) a eu lieu dans les élevages familiaux lors de la crise de l'IAHP et ont concerné en priorité les régions à haut risque (zones humides).

4.3. APRES L'EPISODE DE LA RUMEUR DE L'IAHP

Il est certain que les effectifs ont progressé à nouveau depuis la crise, selon les témoignages des grands éleveurs de volailles traditionnelles, qui s'approvisionnent de temps en temps dans les marchés hebdomadaires régionaux, malgré les interdictions de vente de volailles vivantes. La présence d'œufs traditionnels sur tous les marchés en quantités et en prix raisonnables, et tout le long de l'année en est également une preuve, et la situation est revenue à l'état normal.

5. Evolution du secteur industriel

Le secteur avicole industriel a connu une évolution sans cesse croissante notamment en ce qui concerne les viandes, avec un taux de croissance de 5,9% sur les quinze dernières années. Durant cette période, le secteur a également connu un saut qualitatif important, sur le plan de l'infrastructure et sur le plan de la qualité des produits. Cette évolution est en relation étroite avec un recul de la demande en viandes rouges et en produits de la mer, en raison de la hausse importante de leur prix par rapport au pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs.

L'année 1995 a coïncidé avec la signature de la Tunisie avec l'UE des accords de libre échange. La mise à niveau dans le secteur industriel a été le premier programme de l'état permettant aux industriels de bénéficier de plusieurs avantages pour améliorer leur compétitivité. Malheureusement, le secteur agricole n'a bénéficié d'aucun programme du même genre jusqu'à l'année 2010, date de la mise en place d'un nouveau programme mise à niveau dans le secteur Agricole; ce programme n'a concerné jusqu'à présent que les grandes cultures. Malgré cela, les professionnels du secteur et le GIPAC, ont entamé en 1996 un programme de diagnostic des problématiques de la filière d'abord, et par la suite d'un plan sectoriel de mise à niveau en 1996, après une réflexion qui a duré 6 mois (ateliers de travail et séminaires). Depuis la mise en place de ce programme, la filière avicole a beaucoup évolué non seulement sur le plan quantitatif mais surtout du point de vue qualitatif.

5.1. RETROSPECTIVE DU SECTEUR AVICOLE INDUSTRIEL DEPUIS 1996

5.1.1. Au niveau de la production

5.1.1.1. Infrastructure

L'infrastructure a connu une véritable évolution positive depuis 1996. Les bâtiments de reproducteurs ont tous été équipés de systèmes de refroidissement, surtout en «Pad-Cooling». Les élevages de pondeuses se sont graduellement équipés du même système. Ce n'est qu'au début des années 2000 que quelques éleveurs de poulet et de dinde ont commencé à investir dans la mise à niveau de leur bâtiment notamment par des systèmes adaptés de contrôle d'ambiance automatisé. Quelques sociétés commercialisant les équipements d'élevage se sont spécialisés dans l'adaptation des bâtiments anciens et y ont effectué des réajustements sur mesure des équipements de contrôle d'ambiance, passant souvent de bâtiments à ventilation totalement statique à des bâtiments à ambiance contrôlée. Pratiquement tous les gros éleveurs sont très bien équipés et la majorité des nouvelles installations sont dès le départ pourvus d'équipements de bon niveau.

5.1.1.2. Effectifs - Productions

Les effectifs avicoles et par conséquent les productions ont connu une évolution sans cesse croissante sur tous les produits. Les viandes avicoles ont connu une évolution plus rapide que les œufs.

Viandes

Le taux annuel moyen de croissance des viandes de volailles pour les quinze dernières années a été de 5,91 % avec notamment un taux très élevé de 9,35 % pour la dinde; cette viande est en train de compenser le recul des viandes bovines notamment. Le déficit global de viandes rouge est essentiellement du aux coûts de production élevés à cause des difficultés d'approvisionnement en fourrages et en aliment composé bon marché.

Tableau 2: Evolution de la production des viandes de volailles 1996 - 2010

Année	Poulet de Chair	Dinde de Chair	Autres Viandes (Réforme et traditionnel)	TOTAL
1996	45 354	13 732	12 543	71 629
1997	50 817	13 390	12 921	77 128
1998	61 138	15 520	13 072	89 730
1999	68 010	17 573	14 449	100 032
2000	73 637	21 461	13 342	108 440
2001	76 245	24 072	15 278	115 595
2002	76 641	22 025	13 805	112 471
2003	82 411	22 593	13 328	118 332
2004	93 943	29 372	13 089	136 404
2005	87 392	31 166	13 385	131 943
2006	66 172	27 222	12 574	105 968
2007	84 140	38 579	12 336	135 055
2008	87 672	38 484	12 600	138 756
2009	90 703	40 573	12 272	143 548
2010	100 050	48 200	11 880	160 130
TCAM*	5.81	9.38	-0.39	5.91

*Taux de croissance annuel moyen

Œufs

Le taux annuel moyen de croissance des oeufs pour les quinze dernières années a été de 2.73%. Ce taux est faible par rapport à ceux des viandes blanches, étant donné que l'œuf est très bon marché en Tunisie (0.125 DT au maximum au détail) il est non substituable, ne concurrence pas directement avec les autres protéines animales et possède une faible élasticité de la demande ainsi que des prix très bas.

Tableau 3: Evolution de la production d'œufs de consommation 1996 - 2010

Année	Production d'œufs (x1000)
1996	1 166
1997	1 269
1998	1 403
1999	1 523
2000	1 479
2001	1 434
2002	1 487
2003	1 390
2004	1 472
2005	1 538
2006	1 471
2007	1 580
2008	1 597
2009	1 684
2010	1 700
TCAM*	2,82%

*Taux de croissance annuel moyen

Exportation

Durant les quinze dernières années, les exportations ont été bien en deçà de la décennie précédente (1986-1995), où de grandes quantités de produits (œufs de consommation, œufs à couvrir, poussins et dindonneaux d'un jour ainsi que poulettes démarrées) ont été exportées notamment vers les pays limitrophes en raison de l'avantage du transport terrestre: en Algérie de 1985 jusqu'à la guerre en 1992, puis en Libye de 1990 à 1995. Quelques exportations sporadiques d'œufs à couvrir chair ont eu lieu notamment vers l'Irak (1999) pendant l'embargo économique. Depuis 1995, de petites quantités de produits de transformation (charcuterie à base de viande de dinde notamment), sont depuis 1990 exportées par voie terrestre vers les deux pays limitrophes.

Depuis fin 2007, le GIPAC a initié une opération d'exportation de viande de poule pondeuse de réforme. En 2008, une quantité de 100 tonnes a été exportée vers la Guinée Conakry. Malgré une demande importante sur les marchés africains qui ont apprécié ce produit d'origine Tunisienne, et depuis 2009, le prix de la poule de réforme a augmenté sur le marché Tunisien à un seuil qui l'a empêché d'être compétitif à l'exportation. Dans l'ensemble, l'exportation de produits avicoles n'a pas beaucoup concerné les produits finis en raison d'un niveau de compétitivité limité en raison de la dépendance du secteur de l'importation des matières premières.

Tableau 4: Evolution des exportations de produits avicoles 1996 – 2009

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
EUFS DE CONSOMMATION														
Oeufs à couvrir ponte	1 648 440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poulettes démarrées ponte	127 976	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poussins d'un jour ponte	970 333	-	-	-	-	321 596	-	-	-	-	-	-	-	-
Viande poule de réforme (TM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-
POULET DE CHAIR														
Poussins reproducteurs chair (♀)	42 640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeufs à couvrir chair	6 849 500	-	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poussins d'un jour chair	-	-	-	-	215 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pattes de poulet (TM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	260	28.5
DINDE DE CHAIR														
Dindonneaux d'un jour	274 832	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de dinde (TM)	-	140	331	491	590.2	648	600	644	197	65	31	105	211	30

5.1.2. Au niveau de la distribution

Autant au niveau de la production l'organisation du secteur est déjà très avancée et a déjà fait ses preuves, autant au niveau de la distribution il existe encore des aberrations, voire une anarchie dans certaines de ses composantes. Cette désorganisation constitue même un obstacle majeur pour un développement harmonieux de la filière.

En ce qui concerne les viandes, c'est en 1994 que le Ministère de l'Agriculture et le GIPA ont proposé des réformes du système de distribution des viandes de volailles qui a pendant longtemps été dominé par un circuit de distribution volailles vivantes à travers tout le pays. Lors d'une manifestation sur le contrôle sanitaire de la filière avicole, il avait été proposé d'interdire toute vente de volailles vivantes sur plusieurs étapes (grandes agglomérations, puis petites agglomérations et enfin marchés fermiers hebdomadaires, sur un échancier de 7 ans).

Vers 1996, il y avait moins de 10 abattoirs industriels contrôlés de volailles. C'est en août 1996 que le premier texte régissant ces abattoirs a été développé. La vraie mise à niveau des abattoirs industriels a été effectuée entre 1999 et 2001, période à laquelle la Tunisie a obtenu le privilège d'être sur la liste des pays autorisés à exporter les viandes fraîches de ratites, les autruches de reproduction, les viandes fraîches de volailles, ainsi que les préparations à base de volailles sur les pays du marché européen.

Avec l'avènement des premiers élevages de dinde, toute une industrie d'abattage et de transformation du poulet de chair et de la dinde s'est développée d'une façon très rapide pour devenir le pilier de la fourniture des viandes en Tunisie. Les abattoirs industriels sont en train de se développer en ce moment, notamment en raison d'une nouvelle législation (arrêté du Ministre du Commerce du 9 Décembre 2005, instituant un cahier des charges relatif à l'exercice du commerce de distribution des produits avicoles et dérivés), qui a finalement été promulguée; et la fin 2007, l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les marchés ont officiellement été totalement interdits, à l'exception du Gouvernorat de Sfax.

En ce qui concerne les œufs de consommation, et en 1992, la Norme NT-92.04 - LES OEUFs DE TABLE FRAIS ET CONSERVES relative à la classification des œufs de consommation selon le poids et la fraîcheur a été enregistrées mais jamais homologuées jusqu'à présent.

5.1.2.1. Evolution de la consommation et habitudes de consommation

Les niveaux de consommation ont été très proche des niveaux de production, si l'on considère que les exportations ont toujours porté sur quantité assez faibles par rapport au volume total de production, d'une part, et que tous les gros

marchés à l'exportation ont fait l'objet production hors quota (quotas de reproducteurs spéciaux selon contrats d'exportation). Par ailleurs les stocks régulateurs constitués par le GIPAC, sont généralement remis sur le marché lors de la même année. Les reports de stock d'une année à l'autre sont très faibles en quantités. Certains petits marchés d'exportation de poussins ou de dindonneaux sont issus d'œufs à couver importés en admission temporaire (sous contrôle des douanes) et ne sont pas inclus dans les tableaux de production et de consommation. La consommation par habitant et par an en 2010 est estimée à 15.1 kg pour les viandes avicoles, dont 9.5 kg de poulet de chair et 4.6 kg de dinde, le reste représentant les autres viandes (réformes de reproducteurs et de pondeuses et volailles de basse-cour); et 161 œufs, dont 150.3 d'œufs industriels et 10.7 œufs de basse cour.

Tableau 5: Consommation des viandes et des œufs de consommation par habitant et par an

Année	Viandes avicoles		Oeufs de consommation	
	Kg/habitant	Taux de croissance (%)	Unité/habitant	Taux de croissance %
1996	7.8		128.2	
1997	8.4	7.1	137.4	7.2
1998	9.6	14.4	149.4	8.7
1999	10.5	9.8	159.7	6.9
2000	11.2	6.6	152.4	-4.5
2001	11.8	5.6	145.8	-4.3
2002	11.3	-4.3	149	2.2
2003	11.7	3.6	139.2	-6.6
2004	13.5	15.4	147.5	6
2005	12.9	-4.3	153.3	3.9
2006	10.6	-18	146	-4.7
2007	13.2	24.5	154.5	5.8
2008	13.4	1.5	154.6	0.1
2009	13.8	3	161.5	4.5
2010	15.1	9.4	161	-0.3

Il existe une variation saisonnière de la consommation sur le marché importante avec des facteurs d'augmentation et des facteurs de diminution de la demande; c'est pour cela que le GIPAC procède à la régulation du marché après les corrections de la programmation des productions. Cette variation saisonnière se résume dans les figures 1 et 2 suivants:

Figure 1 : Variation saisonnière de la consommation des viandes industrielles en Tunisie

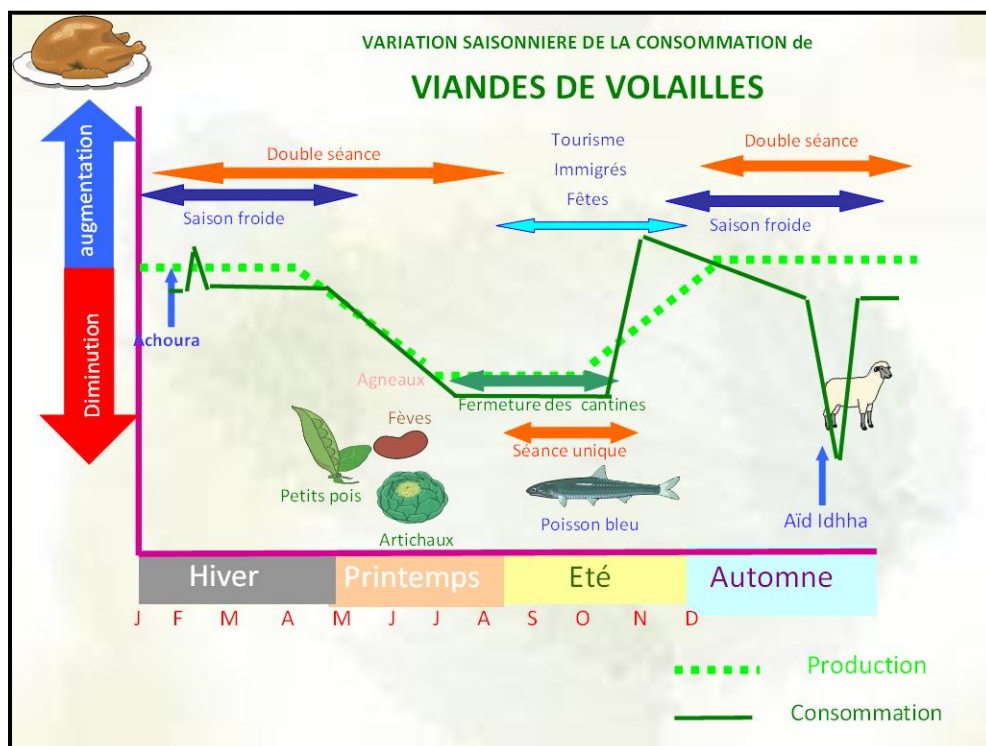
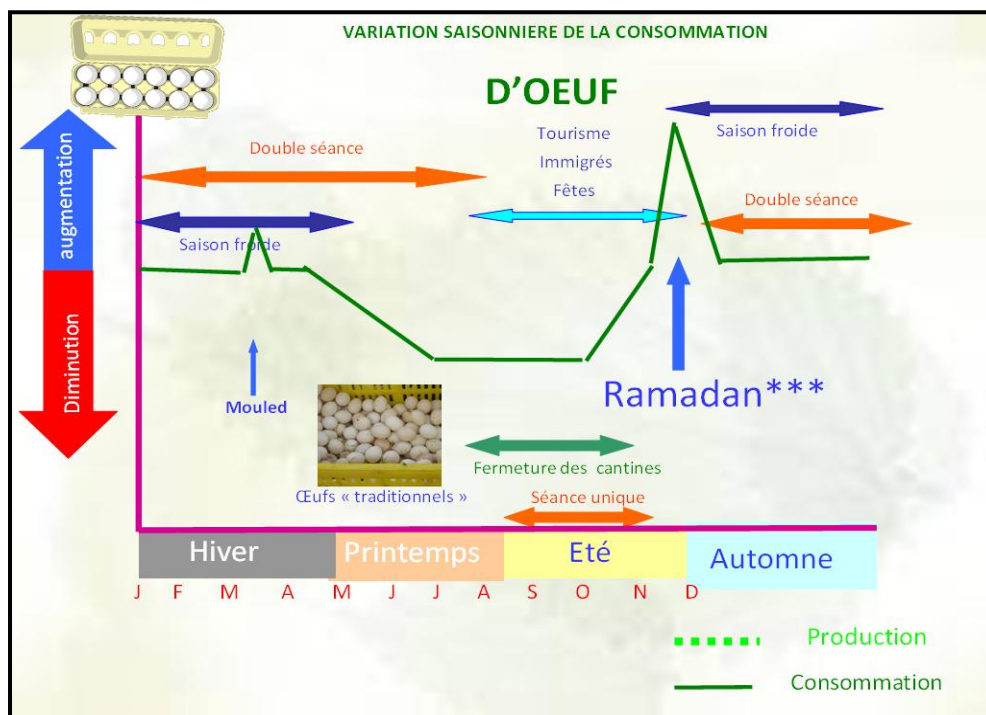


Figure 2 : Variation saisonnière de la consommation des œufs industriels en Tunisie



Il existe plusieurs facteurs qui entraînent une diminution de la demande:

- L'abondance des œufs traditionnels durant le printemps crée une concurrence pour les œufs industriels; l'abondance l'agneau et d'autres produits (fèves, petits pois, artichauts, etc.) entraînent une diminution de la demande en viandes avicoles.
- De mai à septembre, l'abondance de poissons bleus ce qui concurrence fortement les viandes avicoles.
- Période de *l'Aïd El Idhha*, fête religieuse au cours de laquelle chaque consomme surtout de la viande d'agneau (chaque famille sacrifie un mouton), d'une part, et il y a fermeture des abattoirs et points de vente de viandes avicoles pendant une semaine environ.
- Période de la séance unique (du 1^{er} juillet au 31 août le travail se limite à une demi journée uniquement en raison du climat chaud en Tunisie) durant laquelle la restauration rapide (rôtisseries et gargotes) grosse consommatrice d'œufs et de poulet est en veilleuse.
- Fermeture des cantines scolaires et universitaires qui sont de gros consommateurs d'œufs et de poulet.

D'autres facteurs, à l'inverse, entraînent une augmentation de la demande:

- Le mois de *Ramadan* durant lequel on enregistre 50% de besoins additionnels en oeufs.
- La saison froide (octobre à février), la rentrée scolaire et la saison touristique sont les périodes où la consommation des tous les produits avicoles est importante.
- Enfin on enregistre un pic de consommation d'oeufs pendant la fête du *Mouled* et une demande en poulet lors de la fête de la *Achoura*.

5.1.2.2. Evolution des prix

Les prix des produits avicoles à la production ont évolué de façon très proche de celle des coûts des intrants, les marges bénéficiaires au niveau des éleveurs ayant toujours été assez réduites en raison du plafonnement du prix imposé par le Ministère du Commerce. A exceptions de certaines périodes de tension sur le marché (où le plafonnement du prix était juste une couverture et où les prix pratiqués étaient supérieurs aux prix affichés), les prix ont toujours été peu rémunérateurs, de l'avis des professionnels et même des commerçants.

Tableau 6: Evolution de la moyenne annuelle des prix de vente à la production et des coûts de production du poulet de chair et des œufs de consommation depuis 1996

Année	Poulet de Chair (Millimes/Kg Vif)		Œufs de consommation (Millimes/unité)	
	PRIX DE VENTE	PRIX DE REVIENT	PRIX DE VENTE	PRIX DE REVIENT
1996	1.544	1.4	75.2	75
1997	1.739	1.45	82.1	75
1998	1.539	1.45	81.5	77.4
1999	1.502	1.4	67.7	77.4
2000	1.511	1.4	68.8	77.8
2001	1.544	1.4	70.9	77.8
2002	1.511	1.4	68.2	77.8
2003	1.63	1.4	76.2	77.8
2004	1.527	1.533	85.8	85.9
2005	1.623	1.5	80.5	90
2006	1.686	1.472	72.2	90
2007	1.961	1.665	94.3	93.4
2008	1.994	1.898	102.7	111.1
2009	2.251	1.833	105.7	104.4
2010*	2.332	1.834	99	108

*Dix premiers mois de l'année

Tableau 7: Evolution de la moyenne annuelle des prix à la production (prix abattoir) des quatre principales pièces de découpe de dinde depuis 2005

Année	ESCALOPE	CUISSE	CARCASSE	AILERONS	BLANQUETTE
2005	4.886	2.757	0.516	1.767	2.276
2006	4.912	3.12	0.478	1.904	2.514
2007	5.43	3.447	0.65	2.143	2.704
2008	6.089	2.838	0.504	2.078	2.413
2009	6.208	3.555	0.855	2.716	2.939
2010*	6.569	3.774	1.083	2.656	2.963

*Dix premiers mois de l'année

5.1.2.3. Structure des Circuits de distribution

Poulet de chair standard

Le poulet de chair standard est la principale viande blanche (62.5%) avec une production record en 2010 de 100 000 TM. Les circuits de distribution du poulet de chair ont connu un changement radical au niveau de la vente au détail depuis 2007.

La quasi majorité des gouvernorats du pays ont interdit l'exposition la vente et l'abattage des volailles au niveau des points de vente au détail, à l'exception du Gouvernorat de Sfax (deuxième plus grande ville après Tunis la capitale). Toutefois, l'abattage n'est effectué au niveau des abattoirs industriels qu'à raison de 55 à 65 %, le reste étant soit abattu dans des tueries non contrôlées soit vendues encore à l'état vif à Sfax.

La nouvelle réglementation a été promulguée en fin 2005 et à la fin 2007, l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les marchés ont officiellement été totalement interdits, à l'exception de Sfax. Ce a totalement chambardé l'industrie avicole et notamment les circuits de commercialisation qui sont encore en pleine mutation.

Avant l'instauration de cette réglementation, les circuits de distribution étaient chaotiques, comme représentés dans la figure 3. En effet, le circuit du poulet vivant était caractérisé par la vente directe à la ferme de ce produit aux intermédiaires.

Ces derniers sont des personnes possédant plusieurs camions ainsi que des moyens financiers consistants, et qui effectuent des livraisons quotidiennes au petit matin d'un petit nombre de cageots aux points de vente au détail en poulet vif. Ces poulets sont vendus au kilo à l'état vivant, puis sont abattus sur place à la demande des clients moyennant des frais d'abattage.

Ce circuit est en passe de s'inverser plus ou moins rapidement au profit de l'abattage industriel et il est prévu dans les prochains mois que l'application de la nouvelle réglementation soit généralisée à un taux de 100%. La physionomie des circuits de commercialisation se présente dans le figure 3.

Malheureusement, l'application est de plus en plus difficile en raison de diverses raisons (concurrence de l'abattage clandestin, plafonnement des prix, et mentalité des opérateurs) et la situation actuelle est représenté dans la figure 4.

Figure 3: Circuits de distribution du poulet préconisé par la nouvelle réglementation

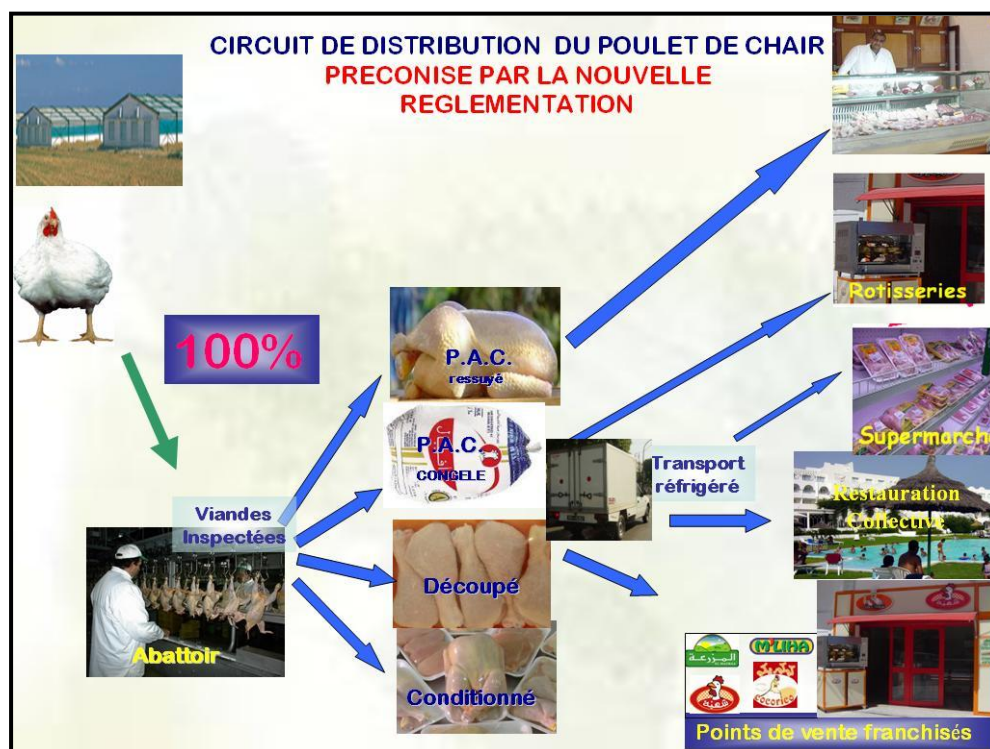
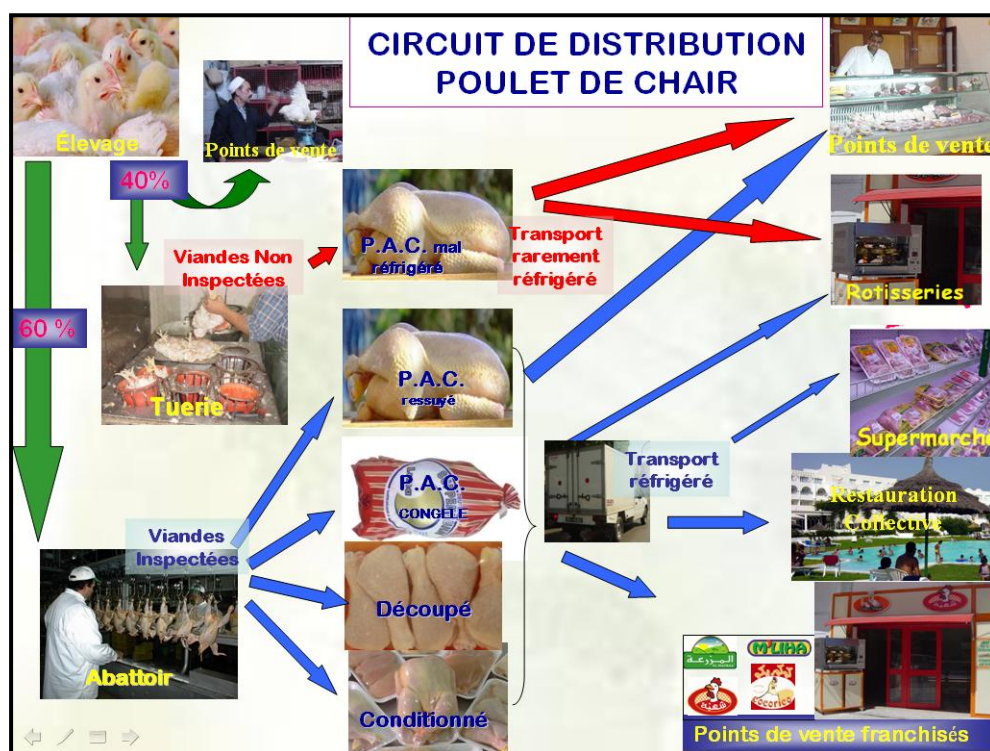


Figure 4: Situation réelle des circuits de distribution du poulet de chair selon la réglementation



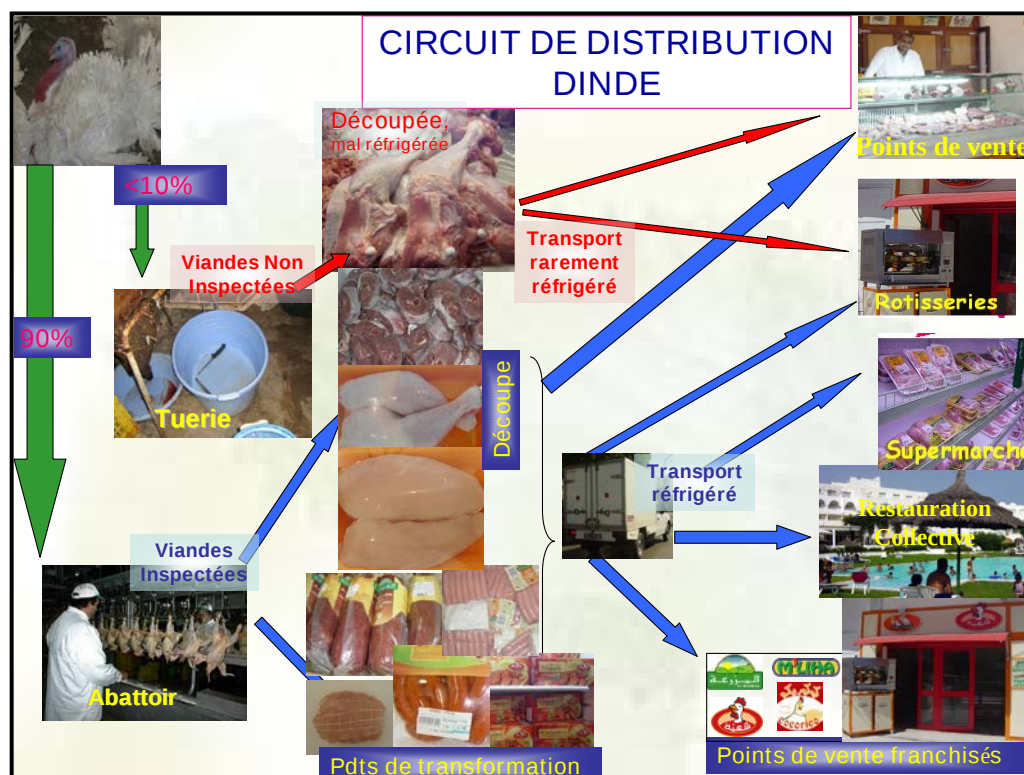
Dinde de chair

La demande en viandes de dinde a augmenté sensiblement au cours des cinq dernières années et en particulier en 2010 où elle a connu une augmentation de 18% par rapport à 2009. Cette viande est devenue extrêmement populaire non seulement au niveau des ménages mais également au niveau de la restauration rapide ou «fast food».

Les circuits de distribution sont généralement bien établis puisque les sociétés qui commercialisent la dinde ont leur propre chaîne de points de vente et de dépôts en gros, en plus des contrats qu'ils établissent avec des collectivités. La diversité des produits de découpe et de charcuterie leur permet de bien valoriser la carcasse et d'offrir une large gamme de produits standardisés à la portée de toutes les catégories de consommateurs.

Il existe un circuit d'abattage artisanal d'importance très restreinte (inférieur à 10%) avec distribution de morceaux de découpe aux points de vente des produits avicoles ainsi qu'à certaines boucheries qui se sont spécialisées dans la vente de viande de dinde en parallèle avec les viandes rouges dans le Sud et le Nord Ouest du pays. Il est à noter qu'avec l'avènement de la nouvelle réglementation organisant les circuits de distribution de produits avicoles, cet abattage artisanal devrait disparaître progressivement.

Figure 5: Situation des Circuits de distribution de la dinde



La transformation des viandes de dinde et à un degré moindre de poulet, constitue un créneau très important dans la rentabilité des abattoirs. La gamme se diversifie et entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires des jeunes, notamment dans les points de ventes de sandwiches et les «fast food». Une gamme d'aliments frais en boyaux à base de viandes de volailles pour les animaux de compagnie est également très présente sur le marché et dépasse les aliments en conserves et les croquettes.

Autres viandes

- Poulet label et certifié (poulet fermier): Le poulet fermier s'est développé depuis une quinzaine d'années et utilise des souches sélectionnées importées de France de poulet label rouge dont l'âge d'abattage est de 82 jours ou le poulet certifié qui est abattu à l'âge de 58 jours. La quantité totale de poulet fermier produite par un seul opérateur est inférieure à 1.200 TM par an. La distribution est totalement contrôlée et se fait en majorité à travers les chaînes d'hypermarchés et quelques supermarchés. Quelques centaines de coqs de souche label rouge castrés et nourris au lait en poudre sont élevés pour la production de chapons uniquement en période des fêtes de fin d'année.
- Poules de réforme: La poule de réforme était avant 2006 presque exclusivement destinée à la vente à l'état vif, en grande majorité dans les marchés ou «souks» hebdomadaires avec une consommation très élevée dans les gouvernorats du centre et du centre ouest et du Nord-Ouest. Des intermédiaires originaires de ces régions sont spécialisés dans la commercialisation des poules et de reproducteurs de réforme. Ce type de volaille se vendait généralement à la pièce et non au kilo et les souches lourdes sont plus prisées que les légères. Depuis 2008, la réforme commence à se vendre sous la forme abattue dans certains points de vente mais est surtout utilisée dans la production de viande séparée mécaniquement (VSM) au niveau des ateliers de transformation des viandes, et il est également prévu l'interdiction prochaine de sa vente à l'état vivant. Des tentatives de reconversion des commerçants en vendeurs ambulants avec des camions équipés spécialement pour la vente de la poule abattue réfrigérée ont été faites avec peu de succès.
- Volailles traditionnelles: Les volailles traditionnelles, ou volailles de basse cour, ont toujours existé en Tunisie surtout en milieu rural. Une multitude de croisements de souches autochtones ou importées sont élevées dans des conditions rudimentaires généralement en liberté avec une alimentation basée sur les restes de repas et les herbages existant aux alentours des exploitations agricoles. Ces poules sont généralement destinées à l'auto consommation en milieu rural, qui s'étend aux parents et aux voisins. Le circuit de vente de ces volailles se faisait par petites quantités (unités inférieures à 10) soit sur le bord des routes, soit du fermier aux petits revendeurs sur les marchés municipaux et surtout au niveau des marchés hebdomadaire appelés ou «souks» hebdomadaires. Le prix de vente est généralement fixé à la pièce et non au poids. Comme pour les autres volailles, leur vente à l'état vif est en cours d'être entièrement prohibée. Depuis 2007, date de l'application de la nouvelle

réglementation, les ventes de volailles traditionnelles se font le plus souvent de gré à gré chez l'éleveur puisque l'exposition des volailles vivantes est de plus en plus réprimée. Cependant, les fraudes (vente en cachette) dans les marchés sont encore extrêmement fréquentes puisqu'une petite partie de la population habituée à ne consommer que les volailles de basse cour a du mal à en trouver. Les volailles secondaires de basse cour rustiques ou traditionnelles comme le canard, l'oie, la pintade et la dinde, existent en petites quantités et sont commercialisées à l'instar des volailles traditionnelles.

- Autres espèces: Il existe quelques espèces de volailles appelées volailles secondaires qui sont produites à l'échelle semi industrielle. Ce sont des oiseaux de souches sélectionnées importées ou multipliées en Tunisie:
 - Canards: Un seul élevage de canards de barbarie, procède à l'abattage et commercialise des petites quantités directement aux hôtels et aux grandes surfaces. Il est désormais équipé d'un abattoir assez rudimentaire.
 - Cailles: Les cailles sont vendues à la pièce et non au kilo et dans tous les cas sous forme de carcasses. Elles sont souvent abattues à la ferme par les producteurs et commercialisées sous forme de carcasses. Dans certains cas elles sont soit vendues à l'état vif aux abattoirs. Les fournisseurs distribuent en même temps les œufs de cailles. On trouve ces produits un peu partout dans les grandes agglomérations, mais restent en majorité destinées aux hôtels et aux grandes surfaces.
 - Faisans: Un seul élevage de faisans a commencé la reproduction de faisans importés. La production des faisandeaux à grande échelle débutera incessamment.

5.2. PERIODE DE TRANSITION 2007 - 2010

5.2.1. Politique adoptée par le gouvernement

Le gouvernement a impliqué quatre Ministères dans l'application des dispositions de la nouvelle réglementation, à savoir la Ministère du Commerce et de l'Artisanat (MCA), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), le Ministère de la Santé Publique (MSP) et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL).

5.2.1.1. Nouvelle réglementation ou cahier des charges relatif au commerce de distribution des volailles et dérivés (JORT 9 décembre 2005)

Ce texte implique tous les opérateurs dans la distribution et les oblige à se conformer à une série de règles hygiéniques et sanitaire dans le transport, exige la tenue de certains documents (certificats vétérinaires, facturation, etc.), oblige le dépôt du cahier des charges signé au MCA pour tout commerçant dans ces produits; il impose par ailleurs toutes les conditions minimales d'aménagement

des points de vente, de respect de la chaîne du froid, et bien entendu il interdit dans l'article 25, l'exposition, la vente et l'abattage des volailles vivantes au niveau des points de vente au détail.

5.2.1.2. Unité de gestion de la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche

L'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche a été créée par décret n° 2004-1107 du 17 mai 2004 au MCA. Cette unité a été chargée d'identifier les conceptions, les critères conformément à une stratégie qui détermine les priorités et le cadre chronologique des différentes actions de mise à niveau de ces circuits.

Depuis l'avènement de cette structure, le secteur avicole a bénéficié de quelques encouragements, notamment pour l'obtention de crédit à des taux préférentiels pour les équipements des points de vente et les véhicules de transport réfrigéré. Elle assure également le suivi l'implantation des nouveaux abattoirs.

Encouragements à la mise à niveau des abattoirs

Les encouragements à la mise à niveau des abattoirs sont de différentes sortes et plusieurs d'entre eux sont en relation avec l'acquisition d'équipements et de matériel d'abattage et surtout de froid. Une liste très exhaustive d'équipements et de matériaux est exonérée de TVA et tout le matériel de froid (panneaux sandwich, compresseurs, etc.) est exempté de droits de douane et ceci concerne tous les secteurs de l'agro alimentaire.

Les projets intégrant l'élevage avec l'abattage et la transformation ont également beaucoup de privilèges notamment une réduction majeure des charges sociales. Le matériel de transport (véhicule, compresseurs et cabine réfrigérée) est totalement exonéré de TVA.

Encouragements à la mise à niveau des points de vente

Les encouragements pour la mise à niveau des points de vente ont été essentiellement des crédits à moyen terme et à taux d'intérêt réduit; ces crédits sont de deux types:

- Crédits de la Banque Nationale de Solidarité: La vocation est de financer les petits projets, a consacré à la mise à niveau des points de vente des crédits allant jusqu'à un montant de 13 000 DT, ce qui correspond aux équipements de base nécessaires au fonctionnement d'un point de vente.
- Crédits alloués par les Gouvernorats aux Associations Locales: Ces crédits d'un montant de 4 000 DT ont également été mis à la disposition des propriétaires des points de vente de volailles pour leur reconversion de points de vente en vif en des points de ventes équipés pour la vente de viandes.

5.2.2. Rôle du secteur privé dans le changement

Le secteur privé a certainement été la locomotive dans le changement et le développement du secteur de l'abattage industriel et de la distribution des produits abattus transformés réfrigérés. La parution de la nouvelle réglementation, même avant la mise en application des textes par les autorités, a donné un élan très important pour l'investissement dans ce domaine.

5.2.2.1. Augmentation du nombre d'unités d'abattage et de transformation

Le nombre d'unités d'abattage a évolué sensiblement depuis 2007, puisqu'il est passé de 18 à 30 unités en l'espace de 2010, malgré l'absence d'encouragements concrets de la part du gouvernement. La capacité est passée de 29 500 à poulet et 10 100 dinde par heure à 54 350 à poulet et à 15 000 dinde par heure soit des augmentations respectivement de 84% et 48,5% en trois ans.

Le nombre d'unités de transformation n'a pas beaucoup augmenté, puisqu'il est passé de 7 à 10. Ce qui compte le plus en matière d'augmentation de la capacité, c'est l'amélioration de la répartition géographique des abattoirs, les nouveaux ayant été construits essentiellement dans les régions à forte production et à faible desserte en abattoirs industriels.

5.2.2.2. Rôle des grandes et moyennes surfaces

Le rôle de deux grandes enseignes d'hypermarchés (Carrefour et Géant) a donné une impulsion importante au secteur des moyennes et grandes surfaces. D'autres enseignes locales (Magasin Général, Monoprix et Promogros) ont suivi dans la même foulée. Ces entreprises ont introduit de façon importante les produits entiers ou découpés emballés ainsi qu'une gamme importante de produits transformés. Malheureusement, les marges bénéficiaires de ces grandes surfaces sont très importantes par rapport au reste des marchés et des points de ventes au détail. Ceci n'a pas encore permis d'augmenter le taux de produits emballés et par conséquent la traçabilité totale des produits.

Dans le contexte actuel, il est vrai que tous les abattoirs industriels sont contrôlés et obligés d'avoir une identification et une traçabilité sur tous les produits à base de viande avicoles, même sur les produits en vrac; cependant la traçabilité des produits s'arrête à la livraison aux points de vente puisque les produits peuvent être mélangés à des viandes provenant d'autres abattoirs ou unités de transformation.

5.2.2.3. Rôle des abattoirs

Il est évident que les abattoirs ont joué un certain rôle dans le changement puisqu'ils ont essayé d'augmenter leur part de marché dès la parution de la nouvelle réglementation. Ils ont fait des tentatives pour établir des contrats de production avec un maximum d'éleveurs ou de coopératives d'éleveurs, dont

l'appellation vient d'être changée pour devenir SMBSA (Sociétés Mutuelles de Base dans le Secteur Agricole).

Malheureusement, l'établissement des contrats de production a été et reste toujours laborieux notamment en raison du système de plafonnement des prix appliqué par le MCA. En effet, si les prix du kg de poulet vif à la ferme augmentent sur le marché, les abattoirs qui ont des charges importantes ne peuvent pas répercuter leur prix de vente proportionnellement à ces prix. Il est à signaler que trois produits avicoles subissent le plafonnement des prix: le poulet carcasse ou poulet prêt à cuire (PAC) ; le filet de dinde dénommé escalope de dinde et les œufs de consommation ou œuf de table.

D'autre part, une succession de variation importante des prix entre 2008 et 2010 en raison de la récession, puis la flambée des prix de l'aliment, suivie d'une demande extraordinaire sur les viandes avicoles, donc sur les prix, n'a pas aidé à rapprocher les abattoirs des éleveurs. La situation sera rétablie en 2011 étant donné que les productions seront plus que suffisantes pour répondre à la demande.

5.2.2.4. Mise à niveau des points de vente

Ce créneau de la mise à niveau des circuits de distribution ne pose plus de problèmes puisque les autorités ont mis en place des mécanismes d'obtention de crédits à taux préférentiels auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS). Il faut signaler qu'au départ en 2007, il y avait une grande réticence de la part des propriétaires de points de vente ou «volailleurs», quand à la mesure d'interdiction de l'abattage et la vente du vif. Dans le passé, le volailler percevait un montant de 0.8 à 1 DT pour l'acte d'abattage par poulet; ce montant constituait la grande partie de sa recette quotidienne.

Dans la situation actuelle, le point de vente dispose d'une marge brute (y compris les charges: location, énergie, eau, produits détergents, main d'œuvre, taxes, etc.) ne dépassant pas 15 à 20%, ce qui n'est pas rentable dans certains cas où le chiffre d'affaire est limité. Toutefois, en 3 à 4 ans, la plupart des régions ont enregistré une reconversion de la majorité des points de vente, mais avec une diminution de leur nombre de 4 000 à 2 800 points de vente environ. Ces données n'incluent pas le gouvernorat de Sfax, deuxième en densité de population, où il n'y a pas encore de décision de l'application de la nouvelle réglementation.

5.2.3. Problèmes engendrés par la mutation des circuits de distribution

5.2.3.1. Impact du changement sur les opérateurs

L'impact le plus important de la nouvelle réglementation chez les opérateurs a touché deux catégories: les éleveurs et les commerçants. Pendant la crise de l'IAHP de 2005 - 2006, plusieurs éleveurs ont connu des difficultés financières et se sont, soit arrêtés, soit ont dû céder ou louer leurs exploitations. Ces éleveurs

ont par la force des choses été remplacés par d'autres éleveurs moins affectés financièrement et qui ont par conséquent augmenté leur capacité.

Chez les commerçants, un doute a plané pendant des mois quant à la possibilité de leur reconversion. Plusieurs anciens grossistes de poulet vif se sont équipés de camions réfrigérés et certains commerçants de poule de réforme se sont même équipés de cabines spéciales réfrigérées pour vendre les carcasses de ce type de volailles sur les marchés hebdomadaires.

Malheureusement, cette reconversion n'a pas été très réussie et les commerçants n'ayant pas trouvé d'entente avec les abattoirs (prix élevés du produit et de la prestation d'abattage) ont créé leurs propres tueries clandestines. Par ailleurs, la vente de poules de réforme vivante continue jusqu'à présent dans les marchés hebdomadaires où la vente de la poule carcasse n'a pas été un succès.

5.2.3.2. Changement des standards sur le marché

Le changement des standards sur le marché a été très rapide en ce sens que l'interdiction de la vente et de l'abattage des volailles vivantes a été appliquée certes progressivement mais suffisamment rapidement pour que les produits se soient harmonisés sans pour autant qu'il existe vraiment des normes de standardisation. Seuls les textes de la nouvelle réglementation (cahier des charges) étant supposés régir la présentation, la qualité et les conditions d'étalage et de conservation des produits.

Il est évident, qu'une bonne partie des carcasses de poulet notamment, est étalée sur le marché mais provient de lieux d'abattage non contrôlés; le consommateur profane ne peut bien évidemment pas faire la différence entre le poulet provenant d'abattoir contrôlé et celui issu de tueries non contrôlées, étant donné que 90% du poulet se vend en vrac. Seuls 10% environ des produits se vendent emballés soit au niveau des points de vente franchisés (généralement avec les enseignes des abattoirs) soit dans les grandes et moyennes surfaces.

5.2.3.3. Impact sur la sécurité alimentaire des produits

Les autorités sanitaires se sont penchées même avant la nouvelle réglementation sur les problèmes de la sécurité sanitaire alimentaire des produits avicoles. La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV), a préparé la loi sur l'élevage qui régit toutes les mesures sanitaires des animaux ainsi que la sécurité alimentaires des produits d'origine animale Loi de l'élevage (Loi N°95-2005 relative à l'élevage et aux produits animaux).

Depuis 2005, le texte régissant l'agrément sanitaire des abattoirs a été publié mais son application reste partielle et volontaire. Le MARHIP a décidé de fixer le délai maximum d'obtention de l'agrément sanitaire en fin 2011.

5.2.3.4. Difficultés de l'application des textes réglementaires

Difficultés liées à la mentalité des opérateurs

Le changement n'est pas venu à point nommé pour la majorité des opérateurs notamment les éleveurs, qui pour des raisons de fluctuation importantes des prix sur le marché, n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec les abattoirs pour établir une relation permanente et aboutir à des contrats.

Difficultés liées à la mentalité des consommateurs

La mentalité du Tunisien est assez particulière en ce sens qu'il est difficile de lui changer ses rites et ses habitudes alimentaires. Tout d'abord, il a pendant longtemps considéré le poulet industriel comme un poulet pas assez naturel, puisque les œufs sont couvés artificiellement (incubateur et éclosoir) pour donner du poussin; il est donc appelé en arabe «poulet de la machine». Certains autres consommateurs prétendent qu'il s'agit de «poulets aux hormones» puisqu'il s'agit de poulets à croissance très rapide. Enfin, dans le rite ancien la ménagère voulait choisir son poulet, coq de préférence, et le voir abattre sur place au niveau du point de vente, en référence à la religion islamique à titre d'abattage «Halal», que basiquement consiste à faire abattre le poulet par un musulman qui a théoriquement subi l'ablution en direction de l'est (La Mecque) et de ne consommer l'animal qu'après saignement complet.

Difficultés liées au contrôle du circuit de distribution

L'application du Cahier des Charges a été confiée à quatre Ministères (Commerce, Agriculture, Intérieur et Santé Publique), chacun ayant un rôle dans le contrôle dans son domaine:

- Ministère du Commerce: Contrôle de la facturation et de la péremption des produits.
- Ministère de l'Agriculture: Établissement et contrôle des certificats sanitaires accompagnant les produits vivants (certificats vétérinaires) ou abattus (certificats de salubrité).
- Ministère de l'Intérieur: Contrôle sur les routes des documents accompagnant les produits.
- Ministère de la Santé Publique: Contrôle sanitaire des locaux et des équipements des points de vente.

Etant donné la multiplicité des opérateurs, l'application des contrôles n'a pas été homogène selon les représentants de chaque Ministère dans les différents gouvernorats du pays. Certains gouvernorats ont des contraintes spécifiques à la région et n'ont pas réagi de la même manière que d'autres. Le gouvernorat de Sfax n'a même pas pu encore décréter l'application de la nouvelle réglementation

pour les viandes en raison de la faible capacité d'abattage dans les environs de Sfax, chef lieu du gouvernorat et deuxième plus grande ville de Tunisie. Pendant longtemps, la ville de Sfax comptait un seul abattoir, celui de la Société CHAHIA. Un deuxième abattoir (Novapoule) est fonctionnel depuis le mois d'août 2010.

5.3. SITUATION ACTUELLE

5.3.1. Changement à l'amont

Au niveau de la production, il y a toujours un engouement à l'investissement, malgré les difficultés d'obtention d'autorisation d'implantation et les quotas de reproducteurs et de pondeuses. Les autres changements à l'amont concernent la réduction des DD et de la TVA à l'importation sur les reproducteurs qui ont largement baissé, suivant le démantèlement progressif imposé par les accords internationaux (OMC et CEE). Les taux actuels qui sont de 36% (DD) et 18% (TVA) et n'ont plus qu'une influence de plus en plus négligeable sur les couvoirs bénéficiaires de quotas, qui ont le privilège d'avoir une exonération totale de la TVA et un DD minimum de 10%; des privés ont donc depuis 2010 commencé à importer des reproducteurs en payant les pleins tarifs, et ont perturbé la programmation des productions depuis la fin 2010.

5.3.2. Changement à l'aval

Même à la fin de 2010, les changements à l'aval, donc l'application de la nouvelle réglementation, sont assez lents en raison de la multiplicité des intervenants. C'est au niveau de la Commission Supérieure de la Grippe (aviaire, porcine et humaine) qui se réunit trois fois par an au siège du Ministère de la Santé Publique, et dont certains membres impliqués dans ce fléau sont les Ministres en personne (Santé Publique, Commerce, Agriculture, Communication et Affaires Religieuses) en plus des autres membres, que le problème de l'application de la nouvelle réglementation est soulevé. Chaque département se défend de jouer parfaitement son rôle, et de vouloir attendre que toutes les régions soient impliquées, pour renforcer le contrôle et appliquer les mesures de façon très stricte. Il faut signaler également que les parties prenantes «éleveurs et abattoirs» n'ont jusqu'à présent pas trouvé de terrain d'entente que d'une façon partielle et progressive, plusieurs éleveurs n'ayant pas de contrats de production ou d'approvisionnement avec les abattoirs. Ceci est également un grand obstacle à l'avancement de la réforme

6. Perspectives sur les 15 prochaines années en Tunisie

Il est certain aujourd'hui, et d'après l'évolution attendue de la population mondiale que la consommation de produits avicoles sera sans cesse croissante; il y aura certainement une augmentation de la consommation de matières premières pour cette croissance et pour la production d'énergie propre et par conséquent des répercussions sur les prix des matières premières et à posteriori sur le prix des produits. Pour la plupart des opérateurs à l'exception des grands groupes intégrés, l'avenir n'est pas assez clair.

6.1. POLITIQUE ADOPTÉE EN TUNISIE DANS LE FUTUR

Le Gouvernement Tunisien est en train de traiter les secteurs de l'agriculture un à un. Une stratégie proposée par le GIPAC après consultation des professionnels devrait être passée en Conseil des Ministres dans le but de choisir une orientation pour la politique à adopter pour ce secteur dans le futur. Les orientations proposées avec les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles sont résumés dans le tableau suivante.

Tableau 8: Orientations possible concernant le secteur avicole

	Avantages	Inconvénients
Hypothèse 1 Maintien de la planification des productions	Contrôle de l'approvisionnement	Faible compétitivité des opérateurs, maintien des petits
	Constitution de stocks peu coûteux donc gérables	Difficulté d'octroi et de répartition de nouveaux quotas
		Contradictoire avec les accords internationaux
Hypothèse 2 Libéralisation immédiate du secteur avicole	Perte du Contrôle de l'équilibre actuel offre demande par l'état	Meilleure compétitivité des opérateurs
	Variation importante des prix	Disparition des petits opérateurs
	Stocks parfois difficiles à gérer	Stocks coûteux et difficilement gérables
	En accord avec les accords internationaux	
Hypothèse 3 Libéralisation par étapes du secteur avicole	Meilleure intégration des petits opérateurs avec le temps	Peu d'inconvénients
	Préparation des opérateurs à une libéralisation progressive dans de bonnes conditions	Compétitivité des opérateurs discutable
		Contradictoire avec les accords internationaux

La hypothèse 1 est soutenue par l'UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche), qui défend le droit des éleveurs; la hypothèse 2 est soutenue par

l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat), ou patronat qui défend le droit des abattoirs, des usines d'aliment et des exportateurs; et la hypothèse 3 est soutenue par le GIPAC.

La ruée vers l'investissement dans l'aviculture en 2009 et au début de 2010, a eu lieu notamment après la flambée des prix des produits avicoles en parallèle des autres protéines animales. Durant ces périodes, le prix du poussin de chair a augmenté de 70%, et le GIPAC a dû avoir recours au prolongement de cycle des reproducteurs ainsi qu'à l'importation d'environ 6 millions d'œufs à couvrir pour atténuer rééquilibrer le marché, atténuer l'engouement sur le poussin et répondre aux besoins de la croissance de la consommation. C'est pour cette raison, que le gouvernement est en train de mettre en place une stratégie en vue de prendre des orientations plus claires d'ici début 2011.

Le tableau 7 ci-après présente le plan de développement 2009 - 2014 établi en 2008 à une époque de récession; ceci est la dernière donnée officielle de prévisions de croissance des produits avicoles.

Tableau 7: Prévisions du Ministère de l'Agriculture sur le période 2009 – 2014

(x 1000)	Pondeuse Tradit.	Poulet Tradit.	Poulet Chair (PC)	Pondeuse (P)	Dinde (D)	Reproducteurs en Production (μ)		
						PC	P	D
2009	2.773	1.376	68.684	6.345	6.683	483	55	39
2010	2.717	1.349	68.99	6.004	6.883	507	56	40
2011	2.663	1.322	69.292	6.124	7.09	532	57	42
2012	2.61	1.296	72.757	6.246	7.303	559	58	54
2013	2.558	1.27	76.394	6.371	7.522	587	59	70
2014	2.506	1.244	80.214	6.499	7.747	616	60	91
TCAM*	-0.02	-0.02	0.05	0.02	0.03	0.05	0.02	0.03

*Taux de croissance annuel moyen

Le paragraphe suivant reflète le point de vu de la GIPAC par rapport à les perspectives du secteur avicole sur les 15 prochaines années en Tunisie : «A notre avis, étant donné les fluctuations récentes de la consommation, les événements des trois dernières années, nous considérons que les taux de croissance moyens réalisés sur les 15 dernières années sur les viandes et les œufs peuvent approximativement être appliqués moyennant une légère correction à la baisse pour calculer les prévisions de croissance d'ici 2025. Nous avons subjectivement, choisi d'appliquer un taux de 5% pour le poulet, de 7 pour la dinde et de 2.5 % pour l'œuf de consommation, malgré le taux élevé pour la dinde qui ne cesse de gagner des parts de marché. Pour les autres viandes de volailles (réformes de reproducteurs, de pondeuses et volailles traditionnelles), nous suggérons une proportion constante de l'ordre de 7.5% du total des viandes de poulet et de dinde, au lieu d'un taux de croissance. Ceci est juste basé sur notre expérience, où des périodes de croissance rapide sont souvent suivies d'une période de stagnation des taux d'accroissement pour les viandes et les œufs. Nous n'avons pas effectué

des prévisions sur les effectifs car certains paramètres de conversion peuvent varier en quinze ans en raison de amélioration génétique des souches».

Tableau 8: Estimation de l'évolution des volailles en Tunisie à l'horizon 2025

PROJECTION DE PRODUCTION DES VIANDES				
ANNEE	Poulet de chair	Dinde de chair	Viandes réforme et traditionnel	TOTAL
2010	100 050	48 200	11 880	160 130
2011	105 053	51 574	11 637	168 264
2012	110 305	55 184	12 296	177 785
2013	115 820	59 047	12 993	187 860
2014	121 611	63 180	13 730	198 522
2015	127 692	67 603	14 510	209 805
2016	134 077	72 335	15 336	221 748
2017	140 780	77 399	16 211	234 390
2018	147 819	82 817	17 136	247 772
2019	155 210	88 614	18 116	261 940
2020	162 971	94 817	19 154	276 941
2021	171 119	101 454	20 252	292 826
2022	179 675	108 556	21 416	309 647
2023	188 659	116 155	22 648	327 461
2024	198 092	124 285	23 953	346 330
2025	207 997	132 985	25 335	366 317

6.2. IMPACT DES AUTRES FACTEURS EXOGENES

6.2.1. Augmentation des prix des matières premières en raison de la demande en biocarburants

Il est certain que les facteurs prépondérants dans la pérennité des exploitations avicoles sont d'une part les prix des matières premières entrant dans la composition des aliments et les prix sur le marché. En effet, le prix des ces matières premières compte pour 65 à 70% environ dans la structure du coût des produits avicoles. Il est difficile de prévoir quand et jusqu'à quel niveau augmenteront les prix des matières premières; s'ils augmentent considérablement dans les prochaines années, les taux de croissance pourraient être revu à la baisse. Seules les viandes utilisant des fourrages locaux, comme les viandes ovines et caprines, sont capables de maintenir ou de reprendre une part de marché au détriment des productions hors sol, basées sur l'aliment composé (volailles, lapins et aquaculture).

6.2.2. Augmentation de la demande en viandes blanches en raison de l'évolution des disponibilités et des coûts élevés en viandes rouges et en produits de la mer

Les prix de vente des viandes rouges et des produits de la mer sont en augmentation sans cesse croissante en raison des disponibilités limitées. Les viandes rouges sont difficiles à produire à un coût raisonnable en raison des disponibilités limitées des ressources fourragères dues aux aléas climatiques et à l'augmentation du coût de l'aliment. Les prix des poissons et des autres produits de la mer sont et seront toujours en augmentation étant donné que les poissons nobles sont vendus à l'exportation à des prix extrêmement intéressants, étant donné la parité euro/dinar tunisien.

6.2.3. Changements des habitudes alimentaires

Les tendances diététiques, les nouvelles habitudes alimentaires, surtout hors du foyer ainsi que le rôle du marketing des sociétés de transformation des viandes avicoles sont en train de changer les habitudes de consommation, dans le milieu urbain notamment.

D'une part, le consommateur est devenu beaucoup plus averti sur le plan santé et diététique; les régimes sans gras sont devenus très répandus chez les obèses, et surtout les personnes âgées. D'autre part, la restauration hors foyer se répand de plus en plus de part la généralisation de l'emploi de la ménagère; celle-ci n'a plus le temps de faire la cuisine, ni encore de rentrer à midi. Cette restauration hors foyer utilise beaucoup de produits à base de volailles notamment:

- Poulet rôti: Il existe en Tunisie des «fast food» qui ont une rôtissoire; le poulet se vend au quart de carcasse avec un assortiment varié.
- Escalope et steak de dinde: Devenus des plats incontournables dans le menu des «fast food» avec notamment les *shawarma* de dinde (en remplacement des *shawarma* de viandes rouge) et les *makloub*.
- Les œufs: Utilisés systématiquement et sont la base d'une variété de plats.

En parallèle, les sociétés de transformation de volailles ont depuis l'avènement des grandes enseignes d'hypermarchés, créé une panoplie de produits découpés épicés (mexicain, indien, etc.) de produits préparés (lasagne à base de dinde, nuggets et bâtonnets de dinde, soufflet au fromage, etc).

Tous ces produits dont la plupart sont nouveaux sur le marché, ont contribué largement à la substitution des viandes rouges par les viandes de volailles et par conséquent à l'augmentation très nette de la demande en ce type de viande. Il est évident qu'un équilibre plus stable dans ce changement devra être atteint dans les années qui viennent.

La tendance est plus limitée pour les œufs de consommation. Des œufs spéciaux riches en Oméga 3 existent sur le marché; ils sont produits par des pondeuses dont la ration contient du tourteau de lin. D'autres spécialités d'œufs à l'essai seront bientôt commercialisées avec un taux très élevé en vitamines et en certains minéraux. Les œufs sont par contre de plus utilisés dans l'industrie agro alimentaire. Mais les taux restent assez faibles; aucune statistique n'est pas disponible mais cette utilisation ne devrait en aucun cas dépasser le 10%.

6.3. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL

6.3.1. Au niveau de la production

L'impact économique au niveau de la production semble être très variable dans la phase transitoire, puisque cette période a plutôt coïncidé avec des fluctuations importantes des prix; elles n'ont pas jusqu'à présent pas affecté les éleveurs. Par contre, les abattoirs ont payé le tribut de l'augmentation de la demande, en ne pouvant pas répercuter le prix élevé du poulet vif sur le prix du poulet abattu, en raison de l'application des prix plafond par le Ministère du Commerce.

Dès la généralisation de la nouvelle réglementation, il sera difficile aux éleveurs d'obtenir des marges importantes; par contre ils auront des revenus plus réguliers, plus étudiés et beaucoup plus garantis par des contrats. La relation abattoir éleveur évoluera dans un sens de sélection des éleveurs les plus performants qui seront privilégiés et récompensés par leurs efforts. Les groupes intégrés performants seront également récompensés pour leurs efforts en sachant garder un partenariat avec les éleveurs performants.

6.3.2. Au niveau de la distribution

La multiplication du nombre d'abattoirs devra créer une compétition entre eux sans merci dans le futur; cela est beaucoup plus à l'avantage des groupes totalement intégrés, des hypermarchés, des points de vente franchisés (chaînes de magasins appartenant aux abattoirs) que des abattoirs moins intégrés (ayant une production propre insuffisante) qui sont obligés de s'approvisionner en grande partie chez les éleveurs.

6.3.3. Au niveau du consommateur

Le consommateur devra bénéficier le plus de ce système, puisque les abattoirs essayeront de programmer un maximum de ventes donc travailleront à flux tendu et n'essayeront de réduire leur mise en place ou leur intégration avec les éleveurs que si le marché est en surproduction prolongée. Le consommateur avec la diversification des produits, trouve sur le marché des gammes de prix très variées en bénéficie de plus en plus des promotions que l'on voit sur les produits dont la DLC (Date Limite de Consommation) est rapprochée; ces promotions ont été initiées par les hypermarchés en accord avec les abattoirs.

7. Analyse des risques potentiels et des bénéfices à la santé animale et humaine liés à ces changements

Durant cette période de transition qui perdure encore, on assiste certainement à une période délicate depuis des années en matière de risques sanitaires potentiels. Depuis 2008, la Tunisie a enregistré des recrudescences de la maladie de Gumboro, et l'apparition de souches variantes de bronchite infectieuse. En 2010, on a eu la confirmation de l'apparition d'un virus influenza théoriquement faiblement pathogène, le H9N1. Ce dernier, cumulé aux autres problèmes évoqués précédemment, a causé plusieurs pertes lors de l'hiver 2009 - 2010. En effet, pratiquement toutes les volailles ont été touchées (reproducteurs, pondeuses, puis poulets de chair et enfin dindes de chair.)

Les trois dernières années, la Tunisie a enregistré la création de dizaines de tueries clandestines; ces dernières sont des locaux d'abattage, non contrôlé par des vétérinaires, ne respectant ni de bonnes conditions hygiéniques et sanitaires, ni la chaîne de froid. Elles procèdent à un abattage manuel assez consistant mais utilisent une main d'œuvre à bon marché et un matériel rudimentaire. Leur coût d'abattage est très bas. Ces tueries s'approvisionnent d'eux même ou sont approvisionnées par des commerçants avec des véhicules non nettoyés désinfectés comme c'est le cas de ceux appartenant aux abattoirs contrôlés. Ils véhiculent toutes sortes de pathogènes du fait qu'ils circulent d'une exploitation à une autre et d'une région à une autre. Comme ils sont pourchassés par les autorités, il leur arrive de changer fréquemment d'endroit. On considère que ce type d'opérateur peut constituer un risque potentiel supplémentaire pour la filière et qu'il est temps d'utiliser cet argument pour pousser les autorités à accélérer le processus d'application plus rigoureuse de la nouvelle législation.

Par contre, les bénéfices liés à l'hygiène et à l'environnement sont très nets sur les marchés et au niveau des points de vente des agglomérations. Depuis 2008, aucun marché municipal n'autorise les volailles vivantes et très peu de zones autorisent l'exposition, la vente et l'abattage de volailles vivantes; officiellement, le gouvernorat de Sfax seulement autorise cela.

Il est également évident, que sur le plan de la circulation des volailles vivantes dans les agglomérations et surtout dans les points de rencontre des véhicules que constituent les marchés, un grand pas en avant a été réalisé. Seuls les camions réfrigérés des abattoirs et des commerçants grossistes de viandes sont autorisés à pénétrer dans les enceintes des marchés et dans les grandes agglomérations au niveau des points de vente.

Un autre point très positif qu'a permis d'enregistrer la nouvelle réglementation, est sans aucun doute une meilleure hygiène dans les marchés et les points de vente en raison de l'absence de déchets d'abattage (plumes, viscères, têtes, pattes, cadavres et sang) et de cages contenant des fientes, des plumes et des poussières qui existaient auparavant dans les enceintes des marchés et au niveau des points de vente. Ces déchets et ces cages constituaient un facteur considérable de pollution et d'odeurs dans ces lieux de vente des volailles.

Conclusions

Les volailles de basse cour ont existé depuis très longtemps en Tunisie dans les villages, les exploitations rurales et plus rarement en milieu urbain. Avant l'arrivée de l'aviculture industrielle, les populations rurales vivaient entre autre de leur ressources animales et élevaient plusieurs espèces en même temps, bovines, ovines et caprines pour la viande, le lait et le fumier, des équidés pour la locomotion ainsi que diverses volailles de basse cour pour la viande blanche et les oeufs.

Le secteur de l'élevage avicole traditionnel, n'a pas été perturbé par l'avènement de l'aviculture industrielle, bien au contraire. La volaille industrielle a pris sa place au fur et à mesure pour combler le déficit des autres protéines d'origine animales et contribuer à l'accroissement de la consommation de viande parmi les populations les plus démunies. Même après le développement très important du secteur industriel certaines notamment parmi les plus âgées et dans le milieu rural, ont toujours continué à rechercher la volaille et les œufs de basse cour. Il n'y a donc pas eu un impact négatif sur les populations rurales qui en font une partie de leurs revenus, et il n'y avait aucune nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement pour les populations rurales.

Plusieurs maladies ont été véhiculées par les volailles traditionnelles présentes à l'intérieur ou à proximité des élevages industriels, à une époque où les mesures de biosécurité appliquées actuellement n'étaient pas encore généralisées. Ces volailles sont considérées comme un réservoir et vecteur de maladies pour le secteur industriel et sont régulièrement l'objet d'un suivi sanitaire par échantillon de la part des autorités vétérinaires vis-à-vis des myxoviroses notamment, en parallèle avec une surveillance et des contrôles sur les oiseaux migrateurs dans les zones humides (lacs, marécages, etc.).

Lors de l'épisode de la rumeur de la présence d'IAHP, une panique générale a été enregistrée et plusieurs paysans ont éliminé toutes leurs volailles; quelques temps après la crise, les population se sont reconstituées sans aucun problème.

L'évolution du secteur avicole industriel en Tunisie a bénéficié de beaucoup d'encouragements financiers au départ à travers des crédits et des subventions notamment sur l'aliment, mais ces encouragements n'étaient pas accompagnés dès le départ de mesures d'organisation et de contrôle sanitaire. Ce n'est que dans les années 80, qu'une organisation a été mise en place grâce au concours des professionnels et a été convenablement pilotées par les autorités à travers une institution assez particulières: le GIPA devenu GIPAC.

Sur le plan quantitatif, l'évolution des trois filières, à savoir poulet de chair, œuf de consommation et dinde de chair, a été très régulière avec des taux de croissance élevés pour les viandes avicoles et surtout la dinde.

Sur le plan organisationnel, par rapport aux autres pays voisins de la région du Maghreb, l'évolution du secteur durant les quinze dernières années a été très bénéfique dans l'ensemble, malgré des difficultés encore présentes aujourd'hui. Au niveau de l'amont de la filière le système de programmation des productions a prouvé, au fil des années, qu'il a apporté des effets bénéfiques indiscutables sur la stabilité de la production en général, grâce aux effets d'encouragement à la mise à niveau de certain segments de la filière.

En revanche, le système constitue encore un frein à une compétitivité élevée et possède encore beaucoup d'effets négatifs dont le privilège des groupes ou sociétés bénéficiaires de quotas d'importation de reproducteurs à se développer plus rapidement que les autres opérateurs, et une tendance générale à l'autosatisfaction. La politique des prix par le plafonnement des prix, qui semble légitime dans un système d'assistance des éleveurs par des prix planchers (coût de revient) d'intervention sur le marché, n'a par ailleurs pas aidé à améliorer la situation. Par contre, et c'est le revers de la médaille, ce système semble avoir fait accuser un grand retard au niveau de la filière avicole sur le plan de la qualité des produits.

Le Ministère du Commerce, comme dans plusieurs autres secteurs de l'agriculture en particulier celui des viandes, n'a pas su imposer une traçabilité des produits, et ce pour plusieurs raisons notamment sociales. Cependant, la traçabilité dans les élevages avicoles, a toujours existé pour des raisons de suivi zootechnique, sanitaire et commercial et s'est améliorée par le système de suivi du GIPAC qui utilise de gros moyens pour recevoir régulièrement un nombre important d'informations. Malheureusement, le produit avicole emballé est encore très minoritaire, et par conséquent une bonne traçabilité notamment sur le plan sanitaire, s'arrête au niveau des abattoirs pour la viande et au niveau des élevages pour les œufs; ces produits emballés ne constitueraient que 10 à 12%, les autres produits avicoles étant vendus en vrac, et tout l'effort de traçabilité à l'amont est perdu sur le marché à l'aval.

Les prévisions des prochaines années, ne devraient pas s'éloigner d'une évolution à croissance positive, avec un taux de croissance prévisionnel variable en fonction de l'évolution des autres protéines d'origine animales. Le taux de croissance d'environ 5 % à 7% respectivement pour le poulet et la dinde de chair, devraient se poursuivre avec des fluctuations selon les années si les prix des aliments n'augmentent pas de façon significative. Le taux de croissance des œufs ne peut qu'être stable à dégressif, et c'est la tendance mondiale de plusieurs des pays où l'éducation du consommateur sur le plan de sa santé est bien établie, et c'est le cas en Tunisie pour une frange de la population de plus de 40 ans. En cas d'une augmentation des prix des matières premières à un niveau très élevé, les coût

élevés des volailles pourraient éventuellement entraîner une réduction de la croissance.

Enfin, l'échiquier des opérateurs dans le secteur avicole devrait changer vers un nombre plus réduit de groupe possédant une intégration plus puissante; cette intégration a tendance à se faire autour des groupes possédant des abattoirs et un circuit de distribution bien rôdé pour les viandes. Dans un avenir proche, et si l'application de la nouvelle réglementation est généralisée, certains abattoirs seront absorbés par les grands groupes intégrés en raison de la forte compétition dans le domaine de la commercialisation des viandes.

Par contre, aucun changement en vue n'est prévisible pour les opérateurs dans le secteur de l'œuf de consommation. Tant que la réglementation sur la commercialisation des œufs n'est pas renforcée par des normes homologuées de classification des œufs, d'une part, et par l'interdiction de la casse des œufs dans les cuisines collectives, la distribution des œufs restera dominée par les grossistes qui jouent uniquement le rôle de collecteurs distributeurs. Le secteur de la transformation des œufs (casseries pour la pasteurisation des œufs) se limitera à une ou deux unités qui devraient s'installer incessamment pour des raisons d'intégration de la production à l'industrie agro alimentaire, comme pour la fabrication de mayonnaise. Les autres unités dans l'industrie agro alimentaire seront encore amenées à utiliser pendant longtemps encore les œufs en coquille.

L'agriculture Tunisienne qui réalise une moyenne de 3%, devra tenir compte de nouveaux éléments qui vont influencer sur la production et les échanges: changements climatiques donc gestion plus complexe, hausse de la demande sur les produits agricoles et agroalimentaires, mais surtout et c'est certain la hausse et la volatilité des cours de l'énergie et des matières premières qui pèsent sur les coûts de production et de commercialisation. L'aviculture est un des secteurs qui pourraient être les plus affectés par ces facteurs de prospective, en raison de la part des aliments dans les coûts de production qui avoisine 70%.

Le rôle de la profession sera très important dans le futur, étant donné l'enjeu économique du secteur dans son ensemble, et le risque de plus en plus élevé des deux repères clés: prix des matières premières et prix de vente à la production. Les éleveurs devront se regrouper dans des structures (coopératives ou SMBSA) pour être plus compétitifs, minimiser les risques à l'amont comme à l'aval de la production.

COLLECTION PUBLIÉE EN LIGNE

DOCUMENT DE TRAVAIL FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. The use of cash transfers in livestock emergencies and their incorporation into Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS), 2011 (A)
<http://www.fao.org/docrep/014/i2256e/i2256e00.pdf>
2. Mapping supply and demand for animal-source foods to 2030, 2011 (A)
<http://www.fao.org/docrep/014/i2425e/i2425e00.pdf>
3. Notes on Livestock, Food Security and Gender Equity, 2011 (A)
<http://www.fao.org/docrep/014/i2426e/i2426e00.pdf>
4. Wealth Index mapping in the Horn of Africa, 2011 (A)
<http://www.fao.org/docrep/014/i2427e/i2427e00.pdf>
5. Evolution du secteur avicole en Tunisie, 2011 (F)

Disponibilité: novembre 2011

A – Anglais
F – Français
** En préparation



Consulter davantage de publications sur:
<http://www.fao.org/ag/againfo/resources/fr/publications.html>